

COMPAGNIE DES ALPES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

A l'Assemblée générale
COMPAGNIE DES ALPES
50/52 Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de perte de valeur des actifs incorporels, corporels et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16

Risque identifié

Au 30 septembre 2021, la valeur nette des actifs incorporels et corporels s'élève à 1.602 M€ au regard d'un total de bilan de 2.246 M€. Ces actifs sont composés des écarts d'acquisitions (223 M€), des immobilisations incorporelles (83 M€), des immobilisations corporelles (1.141 M€) et des droits d'utilisation des actifs IFRS 16 (155 M€).

Comme indiqué dans la note 1.15 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable de ces actifs est testée par la Direction dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

L'exercice clos le 30 septembre 2021, a été marqué, d'une part, par les longues périodes de fermeture imposées par la crise sanitaire et, d'autre part, par une reprise dynamique de l'activité estivale des Parcs de loisirs.

Pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs, les principales hypothèses et la méthodologie retenue dans la conduite des tests de perte de valeur sont détaillées dans les notes 1.15 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.15, les tests de dépréciation sont mis en œuvre au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) que constituent les deux secteurs opérationnels : Domaines skiables et Parcs de loisirs.

La note 6.1 indique que ces tests de perte de valeur ont conduit à constater, sur l'exercice, une dépréciation des écarts d'acquisition du groupe d'UGT Parcs de Loisirs pour un montant de 55,2 M€.

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a fortement impacté les activités du groupe,
- d'autre part, de la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses, sur des estimations ou sur des appréciations,
- et, enfin, de la forte sensibilité de ces hypothèses, estimations et appréciations sur les résultats des tests de perte de valeur mis en œuvre, notamment dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le groupe. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque site, revus et validés par la Gouvernance du groupe.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2021/2022 et plus largement du plan à moyen terme 2022/2026 établis par la Direction générale du Groupe et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales estimations retenues et appréciations réalisées, tant pour les parcs de loisirs que pour les domaines skiables : prévisions de flux de trésorerie (notamment pour l'année 2021/2022), retour à la normale pendant la durée du plan, taux de croissance à long terme, et taux d'actualisation retenus ;
- pour les autres actifs, le caractère raisonnable des estimations retenues.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions et du scénario central retenus par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale du groupe.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées au titre des tests de perte de valeur des actifs et vérifié les informations chiffrées communiquées dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux tests de sensibilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Le chiffre d'affaires du groupe provient principalement des ventes de billets d'entrée dans les parcs de loisirs et les musées et des ventes de forfaits dans les stations des domaines skiables.

Les revenus en résultant sont comptabilisés à partir de systèmes informatiques de billetterie qui peuvent être différents selon les sites.

Bien que le groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs de contrôle interne (diffusion de guides de contrôle interne, campagnes d'auto-évaluation des sites, ...) afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons néanmoins considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la billetterie est un point clé de l'audit en raison du volume des transactions individuelles, du nombre élevé de sites concernés et de l'existence de différents systèmes de billetterie.

Notre réponse :

Dans le cadre de notre audit, en adaptant le niveau de diligences en fonction du niveau de risque estimé pour chaque site, notamment lorsque des développements de nouveaux logiciels de billetterie interviennent, nos travaux comprennent principalement :

- une revue critique des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour calculer le chiffre d'affaires ;
- une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- des revues analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances saisonnières et la fréquentation, et de s'assurer de la prise en compte des changements de prix ;
- des rapprochements entre les données issues des systèmes de billetterie, les encaissements et les données comptabilisées.

Reconnaissance des subventions et aides gouvernementales

Risque identifié :

Les périodes de fermeture des sites imposées par la crise sanitaire ont en partie été indemnisées par la mise en place de différents dispositifs d'aides gouvernementales, dont les principales incidences sont décrites dans la rubrique « Régimes d'aides » de la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés, avec en particulier :

- le dispositif de compensation partielle des coûts fixes pour les exploitants de remontées mécaniques ayant eu un impact net de 168,3 M€ sur le résultat opérationnel du groupe,
- le dispositif de compensation partielle des coûts fixes bénéficiant aux parcs de loisirs français et tours opérateurs, ainsi que le fonds de solidarité, pour un montant global de 10,6 M€,
- le dispositif de chômage partiel, d'exonérations et d'aides au paiement de charges sociales pour un montant total de 22 M€.

Nous avons considéré que la traduction comptable de ces dispositifs d'aides est un point clé de l'audit compte tenu des conditions d'attribution de ces aides qui ont pu évoluer dans le temps, de leurs modalités de calcul et de leurs impacts particulièrement significatifs sur le résultat de la période.

Notre réponse :

Dans le cadre de notre audit, nous avons notamment été amenés à réaliser les travaux suivants :

- nous avons examiné les critères d'éligibilité et d'attribution de ces aides d'une part au niveau de chaque filiale et d'autre part au niveau du groupe, au regard en particulier de certains mécanismes de plafonnement ;
- nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations réalisées quant aux montants sous-tendant les demandes d'aides et leurs calculs ;
- nous avons vérifié le correct traitement comptable des différents dispositifs d'aide dont le groupe a bénéficié ;
- enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la rubrique « Régimes d'aides » de la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés.

Traitement comptable des concessions des domaines skiables

Risque identifié :

L'exploitation des domaines skiables de la Compagnie des Alpes s'inscrit dans un cadre juridique complexe :

- Les spécificités du service public des remontées mécaniques sont reconnues au plan législatif et réglementaire via la Loi Montagne du 9 janvier 1985 dont les dispositions majeures ont été reprises dans le code du tourisme.
- Des délégations de service public (DSP) et concessions, signées entre les filiales de la Compagnie des Alpes et les collectivités locales fixent les principaux paramètres économiques de l'équilibre de la DSP relatifs essentiellement aux investissements, aux redevances versées, à l'évolution des tarifs et à la dévolution des biens en fin de concession.

Nous avons considéré que la traduction comptable des éléments de la vie de ces contrats est un point clé de l'audit, dans la mesure où l'enregistrement des opérations directement liées à ces contrats est complexe :

- chaque filiale signe un contrat spécifique avec la collectivité locale dont dépend le domaine skiable,
- le traitement comptable des biens est spécifique à chacune des concessions,
- la détermination de la valeur de reprise des biens en fin de concession peut, selon les contrats, nécessiter l'utilisation de jugements et d'estimations de la Direction,
- l'hypothèse de renouvellement de concession prise par la Direction pour la réalisation de ses tests de dépréciation doit tenir compte des derniers échanges avec les collectivités locales.

Notre réponse :

Nous avons pris connaissance des engagements juridiques et des transactions liées à l'exécution de ces contrats.

Nous avons vérifié la correcte traduction comptable de ces opérations particulièrement en ce qui concerne le traitement des biens de la concession et des engagements d'investissements.

Le cas échéant, nous avons corroboré nos analyses par entretien avec la Direction financière et la Direction juridique, notamment pour comprendre les jugements et estimations retenus.

Nous avons pris connaissance des négociations en cours, afin de vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction et leurs conséquences en termes de traitement comptable notamment dans la détermination des plans d'affaires utilisés pour réaliser les tests de dépréciation.

Nous avons vérifié le correct traitement comptable des incidences de la résiliation des contrats de DSP du domaine skiable des 2 Alpes notamment dans le cadre du protocole d'accord signé avec le repreneur de la DSP et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses prises par la Direction dans le cadre du contentieux engagé avec les communes au sujet de l'indemnité de résiliation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, notamment dans la note 1.14 relative aux concessions et dans la rubrique « Délégations de service public relatives au domaine skiable des 2 Alpes » de la note « Faits marquants de l'exercice ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des investissements éligibles et la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 31^{ème} année, dont respectivement 24 et 28 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 26 janvier 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Philippe Vogt



Gilles Rainaut

5.3 Comptes consolidés

5.3.1 ÉTATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	240 573	615 645
Autres produits liés à l'activité		4 680	3 391
Production stockée		11	- 378
Achats consommés		- 59 398	- 85 522
Services extérieurs		- 110 775	- 128 284
Impôts, taxes et versements assimilés		- 10 879	- 33 670
Charges de personnel, intéressement et participation		- 162 482	- 240 390
Autres charges et produits d'exploitation	5.3	168 839	- 37 017
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	5.2	70 568	93 775
Dotations aux amortissements et provisions		- 140 034	- 148 446
Autres produits et charges opérationnels	5.4	- 54 935	- 51 190
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		- 124 400	- 105 861
Coût de l'endettement brut		- 20 327	- 12 552
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		-	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	5.5	- 20 327	- 12 552
Autres produits et charges financiers	5.5	- 8 063	- 5 561
Charge d'impôt	5.6	20 270	12 832
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	5.7	9 059	727
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		- 123 461	- 110 414
Résultat des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		- 123 461	- 110 414
Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		1 791	6 069
RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE		- 121 670	- 104 345
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, par action	5.8	- 3,71 €	- 4,26 €
Résultat net part des actionnaires de la maison mère, dilué par action	5.8	-	- 4,24 €

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Profit net de juste valeur, brut d'impôts			
Couvertures de flux de trésorerie		867	42
Différences de conversion		- 626	- 150
Incidence des opérations dans les mises en équivalence		163	84
Effets d'impôts rattachés à ces éléments		- 150	- 13
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		254	- 37
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		228	- 5 953
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel		1 163	1 307
Incidence des opérations dans les mises en équivalence		80	167
Effets d'impôts rattachés à ces éléments		- 1 062	- 419
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		409	- 4 898
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		- 123 461	- 110 414
TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE		- 122 798	- 115 349
Revenant			
aux actionnaires de la Société		- 121 027	- 109 294
aux participations ne donnant pas le contrôle		- 1 771	- 6 055

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Écarts d'acquisition (<i>goodwills</i>)	6.1	223 024	270 189
Immobilisations incorporelles	6.2	83 305	78 328
Immobilisations corporelles	6.3	538 962	542 517
Immobilisations du domaine concédé	6.3	601 694	585 564
Droit d'utilisation de l'actif IFRS 16	8	154 684	170 470
Participations dans des entreprises associées	6.4	88 050	80 910
Actifs financiers non courants	6.7	49 240	41 112
Autres actifs non courants	6.7	6 411	-
Impôts différés actifs	6.13	26 606	20 897
ACTIFS NON COURANTS		1 771 975	1 789 986
Stocks	6.5	21 515	23 166
Créances d'exploitation	6.6	77 492	79 728
Autres créances	6.7	16 623	12 697
Impôts courants	6.7	6 600	8 177
Actifs financiers courants	6.7	82	174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	349 953	16 470
ACTIFS COURANTS		472 265	140 412
Actifs destinés à être cédés	6.16	1 488	59 372
TOTAL ACTIF		2 245 728	1 989 770

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Capitaux propres			
Capital		25 182	186 829
Primes liées au capital		668 904	260 089
Réserves		151 910	293 535
CAPITAUX PROPRES - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE		845 996	740 453
Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle		38 309	49 477
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		884 306	789 931
Provisions non courantes	6.11	64 526	64 769
Dettes financières non courantes	6.12	769 576	532 228
Dettes de loyers - Part à plus d'un an	6.12	151 993	165 791
Autres passifs non courants		2 321	2 000
Impôts différés passifs	6.13	9 223	22 070
PASSIFS NON COURANTS		997 639	786 858
Provisions courantes	6.11	30 629	16 911
Dettes financières courantes	6.12	82 032	131 940
Dettes de loyers - Part à moins d'un an	6.12	10 225	11 252
Dettes d'exploitation	6.14	166 969	182 609
Impôts courants		845	607
Autres dettes	6.14	70 458	57 809
PASSIFS COURANTS		361 158	401 129
Passifs destinés à être cédés	6.16	2 626	11 852
TOTAL PASSIF		2 245 728	1 989 770

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net part du Groupe		- 121 670	- 104 345
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle		- 1 791	- 6 069
RÉSULTAT NET GLOBAL		- 123 461	- 110 414
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		204 725	215 924
Plus ou moins-values de cession		2 699	- 6 026
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		- 9 059	- 727
Dividendes reçus des sociétés associées		3 369	3 476
Impact de la juste valeur et du taux effectif		2 245	5 530
Autres		985	807
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		81 503	108 571
Coût de l'endettement net		16 594	9 934
Charge d'impôt (yc impôts différés)		- 20 270	- 12 832
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS		77 827	105 672
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation		- 9 655	- 413
Autres éléments de décalage de trésorerie		6 361	4 767
Impôt versé		3 191	- 9 319
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		77 724	100 708
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	- 145 553	- 177 923
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	53 276	2 816
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS		- 92 277	- 175 107
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		- 6 773	- 1 961
Cessions d'immobilisations financières		330	7 625
Prêts ou remboursements d'avances financières		- 19 953	- 155
Variation de périmètre		1 050	477
INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS		- 25 346	5 986
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		- 117 622	- 169 121
Augmentation de capital de la CDA		226 761	-
VARIATION DU CAPITAL		226 761	-
DÉCAISSEMENTS SUR ACHATS DE TITRES DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES		- 10 752	
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère		-	- 17 100
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		- 10	- 4 969
Dividendes à payer		- 1	-
DIVIDENDES VERSÉS NETS		- 11	- 22 069
Remboursement emprunts		- 105 856	- 74 656
Nouveaux emprunts		305 129	205 130
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES	7.2	199 273	130 474
INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS		- 11 137	- 8 628
VARIATION DES DETTES DE LOYERS	8	- 9 746	- 10 775
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS		394 386	89 002
INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS		- 538	- 296
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE		353 950	20 294
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		- 6 062	- 26 356
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	7.3	347 888	- 6 062

CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments Financiers	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019	186 425	260 089	2 633	- 1 456	357 524	62 244	867 459	60 528	927 987
Augmentation de capital CDA	404				- 404		-		-
Résultat net 2020						- 104 345	- 104 345	- 6 069	- 110 414
Autres éléments du résultat global 2020			- 5 870	- 149	1 071		- 4 948	14	- 4 934
Résultat global 2020			- 5 870	- 149	1 071	- 104 345	- 109 293	- 6 055	- 115 348
Affectation du résultat de l'exercice précédent					62 244	- 62 244	-		-
Distribution de dividendes					- 17 100		- 17 100	- 4 969	- 22 069
Autres variations					- 613		- 613	- 26	- 639
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2020	186 829	260 089	- 3 237	- 1 605	402 722	- 104 345	740 453	49 478	789 931
Augmentation de capital CDA	13 307	233 861			- 407		246 761		246 761
Réduction de capital CDA	- 174 954	174 954					-		-
Résultat net 2021						- 121 670	- 121 670	- 1 791	- 123 461
Autres éléments du résultat global 2021			824	- 626	446		644	20	663
Résultat global 2021			824	- 626	446	- 121 670	- 121 027	- 1 771	- 122 798
Paiements fondés sur des actions					938		938		938
Affectation du résultat de l'exercice précédent					- 104 345	104 345	-		-
Distribution de dividendes					-		-	- 2	- 2
Autres variations					- 21 129		- 21 129	- 9 395	- 30 524
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2021	25 182	668 904	- 2 413	- 2 231	278 225	- 121 670	845 996	38 310	884 306

5.3.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	156	NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ	169
NOTE 2 GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES	163	NOTE 7 INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	185
NOTE 3 ORGANIGRAMME DU GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	164	NOTE 8 NORME IFRS 16 RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION	186
NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	164	NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS	188
NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	166		

Identité de la société mère

La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, société anonyme, dont le siège social est situé 50-52 boulevard Haussmann, 75009 Paris (France).

Présentation du Groupe

Le groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiabiles et de Parcs de loisirs.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2020/2021 ont été arrêtés le 6 décembre 2021 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits marquants de l'exercice

Crise Covid-19

L'exercice clos le 30 septembre 2021, a été marqué, d'une part, par les longues périodes de fermeture imposées par la crise sanitaire et, d'autre part, par une reprise dynamique de l'activité estivale des Parcs de loisirs. L'exercice se décompose ainsi en trois périodes distinctes :

- un 1^{er} semestre durant lequel l'ensemble des Parcs de loisirs et des Domaines skiabiles n'ont pu ouvrir que quelques jours en octobre et étaient encore fermés à la fin de la période ;
- un 3^e trimestre durant lequel les sites ont progressivement rouvert, de façon échelonnée entre début mai et début juin, mais avec des conditions sanitaires restrictives ;
- puis, un 4^e trimestre durant lequel l'activité a été particulièrement dynamique.

Activité du Groupe

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes de l'exercice 2020/2021 se porte à 240,6 M€, contre 615,6 M€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 60,9 % (- 58,8 % à périmètre comparable) ⁽¹⁾.

Le chiffre d'affaires des Domaines skiabiles de l'exercice 2020/2021 s'établit à 11,4 M€, contre 360,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent. Il inclut le produit d'une vente foncière d'un montant de 2,6 M€ intervenu au cours du 3^e trimestre.

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs ressort à 221,7 M€ soit un niveau assez proche de celui de l'exercice précédent (232,1 M€, soit - 4,5 %), alors que le nombre de jours d'exploitation a été diminué de 6 % par rapport à l'année passée et malgré la fermeture de Walibi Belgium et Aqualibi à partir de la mi-juillet, suite à de sévères inondations.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2020/2021 des Holdings et supports atteint 7,4 M€ contre 23,4 M€ pour l'exercice 2019/2020. Cette baisse, reflète essentiellement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de Travelfactory.

Réduction de charges

Compte tenu des efforts déployés par le Groupe depuis le début de l'exercice, la Compagnie des Alpes confirme avoir été en mesure de compenser par une réduction de ses charges d'exploitation le manque à gagner de chiffre d'affaires cumulé de ses Domaines skiabiles et de ses Parcs de loisirs à hauteur de plus de 30 % (hors dispositif d'indemnisation).

Enveloppe annuelle de capex

Comme le Groupe s'y était engagé, les investissements industriels nets ont été maîtrisés : ils atteignent 143,3 M€ sur l'exercice 2020/2021 contre 175,1 M€ l'exercice précédent. Après comptabilisation du produit de cession des actifs des Deux Alpes pour 51 M€, le solde atteint 92,3 M€. Ce montant reflète un effort d'accompagnement soutenu pour relancer l'activité dans les territoires dans lesquels le Groupe est implanté.

Régimes d'aides

En réponse aux difficultés importantes subies par les entreprises opérant notamment dans le secteur du tourisme, le gouvernement français a mis en place des régimes d'aides dont le Groupe a pu bénéficier.

Ainsi, en décembre 2020, à l'occasion de l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement français a introduit le principe d'un dispositif exceptionnel de soutien aux exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19 en France. Ce dispositif a pour objectif de compenser partiellement les pertes de chiffre d'affaires ou de recettes encourues par ces exploitants.

La Commission européenne a donné son accord le 19 mars dernier pour la mise en place de ce régime d'aides visant à indemniser partiellement les exploitants de remontées mécaniques français pour les dommages causés par la pandémie de Covid-19. Cette compensation partielle des coûts fixes a ensuite fait l'objet du décret n°2021-311 publié le 25 mars dernier.

Son impact net sur les cash flows avant impôts au 30 septembre 2021 s'est établi à 168,3 M€.

D'autre part une compensation partielle des coûts fixes a été octroyée à toutes les entreprises du secteur du Tourisme dont l'activité a été pénalisée par les restrictions sanitaires. En conséquence, les parcs de loisirs ainsi que les tours-opérateurs ont pu bénéficier de cette aide et du fonds de solidarité pour un montant global de 10,6 M€.

(1) Périmètre comparable : hors Deux Alpes Loisirs.

L'ensemble de ces aides est comptabilisé en Autres produits et charges d'exploitation pour 178,9 M€.

Par ailleurs, en raison de la fermeture des parcs de loisirs et des remontées mécaniques, le Groupe a bénéficié du dispositif de chômage partiel, d'exonérations et d'aides au paiement de charges sociales pour un montant total de 22 M€. Ces aides sont comptabilisées en réduction des frais de personnel.

À l'étranger, le Groupe a bénéficié d'indemnités similaires pour un montant total de 10,4 M€.

Liquidité

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Groupe a assuré un suivi précis de ses principales sources de liquidité, afin de pouvoir anticiper toute restriction éventuelle et disposer d'une situation financière lui permettant d'assurer, le cas échéant, ses besoins d'exploitation, d'investissement et de paiement de ses intérêts.

Ainsi en parallèle des mesures d'aides, le Groupe a :

- au mois de décembre 2020, souscrit un second Prêt Garanti par l'Etat, dit « Saison », pour un montant de 269 millions d'euros, pour une durée d'un an ;
- au mois d'avril 2021, prorogé jusqu'en 2026 le Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 200 millions d'euros, qui avait été mis à la disposition du Groupe au mois de juin 2020 pour une durée initiale d'un an.

Enfin le Groupe a négocié un *covenant holiday* pour les dates de test du 30 septembre 2021 et du 31 mars 2022.

Augmentation de capital

Au mois de juin 2021, le Groupe a procédé à une augmentation de capital de 231 M€ avec pour objectif de renforcer les fonds propres du Groupe, tout en soutenant le financement du plan d'affaires qui inclut des projets d'attractivité en soutien de la dynamique de l'activité des sites, en accélérant la transition écologique avec le déploiement de l'ambition « Triple Zéro » du Groupe en matière environnementale (c'est-à-dire un triple objectif à horizon 2030 : la neutralité en matière d'émission carbone, le « zéro déchet non valorisé », enfin, un impact positif sur la biodiversité) et en accompagnant le déploiement des territoires.

Enfin il a procédé à une deuxième augmentation de capital par suppression du droit préférentiel de souscription réservée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 20 M€, réalisée par apport des titres de la Société du Parc du Futuroscope pour le même montant.

Inondations en Belgique

Le 14 juillet 2021, de fortes pluies se sont abattues sur la partie centre et est de la Belgique et ont inondé les parcs de Walibi Belgium et Aqualibi qui ont été fermés jusqu'à la clôture de l'exercice.

Les travaux de décontamination, assèchement et nettoyage ont commencé très vite afin de permettre la réouverture du Parc Walibi Belgium le 2 octobre pour Halloween. Des coûts ont été enregistrés à ce titre à hauteur de 4,5 M€ dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Des expertises assurantielles sont en cours afin de déterminer les dommages et pertes d'exploitation et les indemnités afférentes (actifs et passifs éventuels).

Évolution de la gouvernance

Un Conseil d'administration s'est tenu le 25 mars dernier, dans la foulée de l'Assemblée générale et a décidé, dans la lignée de sa décision du 28 janvier dernier, d'entériner la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. Cette décision a été prise dans le contexte de l'échéance du mandat de Dominique Marcel et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le Groupe.

Compte tenu du contexte de crise, le Conseil a souhaité s'assurer qu'il y ait une stabilité dans la gestion de la Société et a décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société qu'une transition managériale se fasse progressivement. Le Conseil a ainsi décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur général de Dominique Marcel jusqu'au 31 mai 2021 et de nommer Dominique Thillaud en qualité de Directeur général délégué jusqu'à cette même date. Toujours afin d'assurer une continuité dans la gouvernance de la société, Dominique Marcel a été désigné Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juin. Dominique Thillaud a été nommé Directeur général et Loïc Bonhoure a été nommé Directeur général délégué à compter de cette même date, chacun pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes clos le 30 septembre 2024.

Dans ce contexte, le départ de Dominique Marcel de sa fonction de Président-Directeur Général le 31 mai dernier constitue un cas de déclenchement de l'indemnité de rupture telle que définie par le Conseil d'administration le 19 mars 2009 et reconduite en 2013 et en 2017. Le Conseil d'administration du 28 janvier 2021 a constaté que les critères de performance la conditionnant ont été remplis.

En conséquence, l'indemnité de rupture a été comptabilisée sur l'exercice 2020/2021 pour un montant de 1,16 M€ charges sociales incluses mais ne sera versée qu'au cours de l'exercice 2021/2022.

Délégations de service public relatives au domaine skiable des 2 Alpes

Le 28 novembre 2019, les communes délégantes ont notifié à la société Deux Alpes Loisirs (DAL), filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier les contrats de délégation de service public par anticipation afin de permettre une mise en concurrence en vue de l'établissement d'une délégation de service publique unique pour l'ensemble du domaine, à compter du 1^{er} décembre 2020.

En juin 2020, après approbation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans, un contrat de délégation de service public a été conclu avec la Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA), en qualité d'attributaire, en vue de la construction et de l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes.

Le 29 janvier 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête contre la rupture anticipée des contrats de délégation de service public accompagnée d'une demande indemnitaire pour un montant de 7,95 M€.

En outre, le 6 août 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête en annulation du contrat conclu entre les communes délégantes et la Société Touristique de l'Alpe d'Huez. Un mémoire en indemnisation a par ailleurs été déposé le 1^{er} février 2021 aux fins d'obtention d'une indemnisation du Groupe à hauteur de 322,5 M€ (préjudice estimé lié à la non-attribution du contrat à DAL).

DAL, la SATA et les Communes ont tenté de faire aboutir leur négociation dans le cadre d'une conciliation.

Un protocole d'accord a été trouvé entre la SATA et DAL concernant la reprise des biens concernés par la concession et la SATA a à ce jour réglé la totalité des sommes qu'elle devait à DAL.

Alors que DAL et les Communes étaient presque parvenues à un accord, les Communes contestent aujourd'hui les montants qui ont été discutés depuis des mois. Elles n'ont à ce jour pas réglé les sommes dues à DAL alors même que DAL a transféré l'exploitation de la station à la SATA le 1^{er} décembre 2020.

Les désaccords portent essentiellement sur :

- l'indemnité de résiliation anticipée due au titre du contrat de concession, les Communes refusant de payer au motif que DAL n'aurait pas perçu de revenus cette année compte tenu de la pandémie Covid et donc n'aurait pas de préjudice, alors que le contrat prévoyait un calcul de l'indemnité sur la base des résultats antérieurs à la rupture et un paiement avant la fin du contrat ;

- le paiement par les Communes de l'utilisation de terrains nécessaires à l'exploitation des remontées mécaniques alors que ces terrains appartiennent à DAL en propre.

Suite à l'échec de la procédure de conciliation et à une mise en demeure des communes délégantes par DAL restée infructueuse,

DAL a déposé une requête tendant à la condamnation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe à lui verser 6,4 millions d'euros en application de l'indemnité de résiliation anticipée des contrats de concession prévue contractuellement.

Note 1 Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2021 du groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union européenne à la date du 30 septembre 2021 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2020.

Le groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les normes, amendements ou interprétations applicables pour les exercices postérieurs au 30 septembre 2021, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union Européenne.

En outre le Groupe n'a pas appliqué la décision de l'IFRS IC relative aux modalités de répartition de la charge liée à certains avantages postérieurs à l'emploi dont le montant des avantages dépend de l'ancienneté et est plafonné au-delà d'une certaine ancienneté, tout en étant soumis à la présence du bénéficiaire la date de départ à la retraite : en effet compte tenu de la date de clôture des comptes au 30 septembre, il n'a pas été en mesure d'appréhender de façon précise les impacts en résultant. Selon une première estimation, l'impact avant impôt sur les capitaux propres s'élèverait à environ 3,2 M€ au 1^{er} octobre 2019 et au 30 septembre 2020, et à 4 M€ au 30 septembre 2021.

Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 6.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 6.4) et des actifs financiers à la juste valeur (note 6.7), ainsi que sur les impacts de la crise Covid-19 (cf. faits marquants).

1.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend l'écart d'acquisition (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Le Groupe présente sa quote-part de résultat net dans les entreprises associées sur une ligne distincte du compte de résultat, en dehors du résultat opérationnel.

Le Groupe ne détient pas de co-entreprise.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées, en totalité pour les sociétés consolidées en intégration globale, à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe pour les sociétés mises en équivalence. Les marges internes sont éliminées dans la mesure où leur montant dépasse individuellement 500 K€ ou 1 M€ en cumulé.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

1.2 ARRÊTÉ DES COMPTES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 pour toutes les sociétés, à l'exception du groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé par mise en équivalence sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

1.3 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ET DES TRANSACTIONS EXPRIMÉS EN DEVICES

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de présentation (euro) en appliquant les méthodes suivantes :

- le bilan (y compris écart d'acquisition) est converti au cours de clôture ;
- l'état du résultat global est converti au cours moyen de la période ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

1.4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur général et les Directeurs du Comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de *reporting* interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent aux principaux métiers exercés par le Groupe. Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés sont les suivants :

- « **Domaines skiables** » : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, l'entretien des pistes et l'activité de diversification montagne quatre saisons ;
- « **Parcs de loisirs** » : ce secteur recouvre l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs combinant attractions et animaux, de parcs aquatiques, de musées de cires et de sites touristiques. Il prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement ;
- par ailleurs les « **Holdings et supports** » regroupent :
 - d'une part les holdings et filiales de support opérationnel (comprenant CDA SA et CDA Domaines Skiables, sa filiale financière CDA Financement, sa filiale de réassurance Loisirs-Ré ainsi que la société Ingénierie de Loisirs),
 - d'autre part les activités de prestations de conseil à l'international (CDA Management et CDA Beijing),
 - enfin, les activités de tours-opérateurs, agences de voyages et autres activités immobilières (comprenant le groupe Travelfactory) désormais incluses dans la division Distribution et Hébergements.

Ces activités, prises individuellement, ne remplissent pas les critères de définition d'un secteur opérationnel.

La cartographie des sociétés consolidées du Groupe, avec les regroupements par segment, est présentée en note 4.2.

1.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Au cas particulier des acquisitions de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats sont effectuées en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession. L'écart de rentabilité positif ou négatif du contrat, par rapport à la moyenne du Groupe, est comptabilisé respectivement à l'actif (incorporel) ou au passif (provision). Il est amorti ou repris sur la durée restante du contrat.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « participations dans des entreprises associées ».

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

1.6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu. Les ventes de marchandises (boutiques, restauration) sont enregistrées lors de leur réalisation.

Concernant l'activité de conseil, les revenus correspondent à la facturation des contrats de prestations de services et de conseil en management. Celle-ci intervient lorsque les services rendus sont achevés.

Concernant l'activité de tour-opérateur, le chiffre d'affaires dépend de la distinction entre agent et principal. Quand la Société agit en tant qu'agent, les revenus correspondent aux commissions perçues et quand elle agit en tant que principal et supporte notamment les risques liés à la possession du stock, elle constate un chiffre d'affaires pour le montant total du prix attendu en échange des biens ou services fournis et le montant versé au tiers est comptabilisé en charges.

1.7 EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL

L'excédent brut opérationnel est l'agrégat d'exploitation de référence du Groupe permettant d'appréhender la performance opérationnelle de ses différentes activités.

Il comprend les revenus et charges directement liés à l'exploitation courante, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur résultats.

1.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les éléments du résultat opérationnel non directement liés à l'exploitation courante (du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative) sont enregistrés en « autres produits et charges opérationnels ».

Ils comprennent principalement :

- les résultats liés aux plus et moins-values de cession de participations ;
- les coûts générés par la fermeture d'un site ;
- les coûts de restructuration ;
- tout autre produit et charge aisément individualisable, ayant un caractère inhabituel et significatif et dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

1.9 ACTIFS NON COURANTS DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif est classé en « actif disponible à la vente » seulement si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si la vente est hautement probable dans un horizon de douze mois.

Lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente :

- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

S'agissant des activités abandonnées, leur résultat net et leur contribution aux flux de trésorerie sont présentés distinctement des résultats et des flux de trésorerie des activités poursuivies.

1.10 CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net disponible pour les actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs.

1.11 AUTRES AGRÉGATS DE PERFORMANCE UTILISÉS

La capacité d'autofinancement, le niveau d'investissements industriels nets, *le free cash flow*, le ROCE opérationnel (retour sur capitaux employés) et la dette nette sont les principaux agrégats de performance suivis par le Groupe.

Ils sont déterminés de la façon suivante :

- capacité d'autofinancement : cet agrégat correspond au résultat net :
 - augmenté des dotations aux amortissements et provisions, des moins-values de cession, des dividendes versés par les sociétés mises en équivalence, et d'éventuelles autres charges sans impact trésorerie,
 - diminué des reprises de provisions, des plus-values de cessions, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et d'éventuels autres produits sans impact trésorerie ;
- investissements industriels nets : cet agrégat correspond aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations des dettes fournisseurs d'immobilisations et des produits de cession d'immobilisations ;
- *free cash flow* ⁽¹⁾ : il correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement et les investissements industriels nets ;
- ROCE (retour sur capitaux employés) et ROCE opérationnel sites : cet agrégat permet de mesurer la rentabilité des capitaux investis du Groupe et des principaux métiers du Groupe, à savoir Domaines skiabiles et Parcs de loisirs. Il correspond au pourcentage, pour chaque métier et en cumul pour les deux métiers, du résultat

1.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût amorti.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Les immobilisations corporelles mises en service sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations (y compris décors à thème et personnages de Musée Grévin)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimales concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. décors sur les différents types d'attractions), les durées maximales s'appliquent aux infrastructures.

(1) Les variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation ne sont pas prises en compte.

opérationnel après impôt sur le montant des actifs nets consolidés déterminés comme suit :

- résultat opérationnel après impôt : il est déterminé après déduction d'une charge théorique d'impôt par application d'un taux normatif d'impôt,
- les actifs nets utilisés hors *goodwills* incluent :
 - les actifs immobilisés en valeur nette après exclusion des *goodwills*,
 - le droit d'utilisation relatif à l'application de la norme IFRS 16,
 - le besoin en fonds de roulement,
 - les impôts différés actif nets des impôts différés passif,
 - les provisions courantes.

Le ROCE opérationnel sites est déterminé sur la base des agrégats indiqués ci-dessus pour chacun des métiers, après exclusion des *goodwills* (ou écarts d'acquisition) ;

- dette nette : elle correspond aux dettes financières brutes nettes de la trésorerie active et des équivalents de trésorerie.

1.12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût amorti.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf. note 6.1).

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats ou des droits.

Il s'agit en particulier (cf. notes 1.14 et 6.2) :

- des droits d'usage : droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de ADS (Les Arcs/Peisey), SEVABEL (Les Menuires), SCV Domaines skiabiles (Serre Chevalier), GMDS (Flaine) et STVI (Val d'Isère) ;
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix à échéance en 2086 (cf. note 1.14. ci-après) ;
- et du droit d'utilisation de la marque « Futuroscope » à échéance en 2050 dans le cadre du nouveau bail de 30 ans consenti le 12 octobre 2020.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

1.14 CONCESSIONS

La Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe, notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une collectivité territoriale (principalement une commune, parfois le Département) ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre l'Autorité concédante et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciales et tarifaires, risques juridiques, etc.). À ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

Certaines sociétés du groupe CDA (STGM, ADS, SAP, SCV et GMDS) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées en début de concession par les autorités concédantes. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession en raison des investissements mis à la charge du concessionnaire. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime concessif.

Le groupe CDA a analysé les caractéristiques de ses contrats et la nature des services de loisirs fournis et a conclu que ces contrats ne rentrent pas dans le champ de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En conséquence, le groupe CDA comptabilise les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles détenues en propre.

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (généralement contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits de l'autorité concédante ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (provisions pour gros entretien). Les autres biens de la Société, non liés à la concession, et qui ne répondent pas à ces critères, sont classés en biens propres.

Conditions de retour aux concédants

À l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité. Cette indemnité fait référence à différents modes d'évaluation définis par les contrats. Elle est, au minimum, égale à leur valeur nette comptable.

Principaux contrats de concession

Concessions accordées par les communes, communautés de communes et syndicats

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

● Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) - Tignes :

Concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.

● Société d'Aménagement de la Station de La Plagne (SAP) - La Plagne :

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.

● ADS – Les Arcs-Peisey-Vallandry :

Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) et prolongée de 10 ans en janvier 2015 jusqu'au 31 mai 2030.

Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

Concession accordée par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2050 (30 ans).

● Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) - Les Ménuires :

Concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune Les Belleville initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

Concession pour l'exploitation du domaine skiable des Ménuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 31 mai 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021, puis le 29 mars 2016 de 10 ans jusqu'au 31 mai 2031.

● Méribel Alpina :

Concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans), prolongée jusqu'au 31 mai 2034.

Concession accordée par la commune de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans), qui a été prorogée le 17 juin 2019 pour une durée supplémentaire de 15 ans. À noter que cette prorogation fait l'objet d'une procédure devant le Tribunal administratif de Grenoble. En cas de résiliation anticipée de l'avenant, Meribel Alpina se porterait candidate dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, l'exploitation de cette concession étant étroitement liée à celle de la commune des Allues.

● Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) :

Concession accordée par le département de Haute-Savoie, modifiée par avenant, pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans), puis renégociée pour 5 ans jusqu'en 2024.

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans).

Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 9 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juillet 2016 au 31 mai 2047 (31 ans).

Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans).

Concession conclue pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 septembre 2053 ou 30 septembre 2025 selon la réalisation du projet Sixt-Flaine avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour une durée de 40 ans ou 13 ans.

● **SCV Domaine Skiable – Serre Chevalier :**

Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1^{er} décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400-1500 (SIGED) le 14 décembre 2017 pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2047 (30 ans), pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques.

Concession accordée le syndicat intercommunal à vocation unique du Prorel pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel pour la période du 15 décembre 2006 au 31 octobre 2034.

● **Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) – Val d'Isère :**

Concession accordée le 12 mai 1982 par la Commune de Val d'Isère initialement pour une période de 30 ans (échéance 11 mai 2012), puis prorogée de 8 ans en 1991 (jusqu'en juillet 2020) et prorogée une nouvelle fois en 2014 pour une durée de 12 ans (échéance 20 juillet 2032).

Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée par plusieurs avenants successifs jusqu'au 31 octobre 2021. Au titre d'une nouvelle consultation lancée par la Commune de Bonneval s/Arc en aout dernier, la STVI a remporté l'appel d'offre et un nouveau contrat de concession pour l'exploitation du secteur du Pisailas a été conclu pour une période de 3 années jusqu'au 31 octobre 2024.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

● **Compagnie du Mont-Blanc (CMB) – Chamonix :**

Concession accordée le 5 décembre 2013 par la Commune de Chamonix pour les domaines skiables de Chamonix, pour une durée de 40 ans se terminant le 5 décembre 2053.

Concession accordée le 6 janvier 1989 par la Commune de Chamonix pour l'Aiguille du Midi, pour une durée de 40 ans, se terminant le 31 décembre 2028.

Concessions pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montenvers, accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1998 pour des durées de 30 et 25 ans, se terminant respectivement le 31 décembre 2018, et prolongé jusqu'au 31 mai 2020, et le 31 décembre 2023. La concession du Tramway du Mont-Blanc a été reconduite à partir du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 15 ans jusqu'en juin 2035.

Concession pour l'exploitation des Houches/Saint-Gervais (au travers de sa filiale LHSG, à 72,5 %) pour une période de 30 ans du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2041.

● **Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) - Megève :**

Concession pour l'exploitation du secteur aval Princesse, accordée le 10 décembre 2002 par la Commune de Demi-Quartier, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 décembre 2032.

Concession pour les Crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse, accordée le 10 mars 1989 par la Commune de Saint-Gervais, pour une durée de 30 ans, se terminant le 9 mars 2019 et prolongée par avenant jusqu'en 2023.

Concessions pour le Mont d'Arbois et Rocharbois, accordées le 15 avril 1993 par la Commune de Megève, pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023.

Concession accordée le 15 avril 1993 par la commune de Megève pour Rochebrune pour une durée de 30 ans, se terminant le 14 avril 2023. Un avenant a été signé le 21 juin 2016, prolongeant le contrat pour une durée de 10 ans jusqu'au 14 avril 2033.

● **Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine Avoriaz (SERMA) - Morzine/Avoriaz :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2032 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 13 juin 2032.

● **Domaine Skiable de Valmorel (DSV) – Valmorel :**

La société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance le 30 septembre 2052.

● **Domaine Skiable de La Rosière (DSR) - La Rosière :**

La société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance le 30 septembre 2039.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat. Certains contrats peuvent prévoir un montant de redevance minimum fixe (sur tout ou partie de la durée du contrat) ; dans ce cas, ils ont donné lieu à un retraitement dans le cadre de la norme IFRS 16.

Par exception dans le groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Par ailleurs, au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe, les filiales de la CDA peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, montant et nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre.

Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

Concessions d'aménagement foncier

- ADS détient des concessions d'aménagement foncier accordées par la commune de Bourg-Saint-Maurice.
- La SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires.
- GMDS est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Concessions des Parcs de loisirs

● **Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix :**

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 6.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

- **Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix ») :**

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur de parcs à thème, tant en France qu'à l'international.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

1.15 DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Définition des unités génératrices de trésorerie et allocation des actifs

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable.

Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et aux enseignes).

Les écarts d'acquisition et les principaux actifs corporels et incorporels étant liés à l'exploitation des sites, ils sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant des périmètres homogènes de sites intégrant les axes de développement stratégique du Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs testé est inférieure à sa valeur comptable.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Affectation des *goodwills* et des actifs d'exploitation aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sites d'exploitation.

Pour les besoins des tests de valeur, les *goodwills* sont affectés au niveau des groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention, ont été regroupées de la manière suivante :

- portefeuille de Domaines skiables : regroupant l'ensemble des Domaines skiables pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- portefeuille de Parcs de loisirs : regroupant l'ensemble des Parcs de loisirs et des Musées Grévin en France et à l'international, pour lesquels les arbitrages en termes d'exploitation et d'investissements sont pris en commun au sein d'un organe de décision unique ;
- les autres sociétés du Groupe sont regroupées sous le libellé Holdings et supports (activités de conseil, de tour-opérateur, agences immobilières et sociétés holdings). En effet la taille de ces activités ne justifie pas la création d'un secteur dédié, que ce soit pour le sous-groupe Travelfactory (tour-opérateur) ou les autres sociétés ayant une activité immobilière ou d'agences.

Modalités de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT définis ci-dessus correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sites basés sur les plans à moyen terme à cinq ans approuvés par la Direction générale du Groupe et présentés au Comité de la stratégie et au Conseil d'administration avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs normatifs générés par l'actif considéré. Sont pris en compte dans les secteurs opérationnels les frais de support considérés comme raisonnablement allouables.

Pour les tests de dépréciation au 30 septembre 2021, le Groupe a choisi d'appliquer l'allègement pratique dans lequel la valeur à tester inclut les droits d'utilisation déduits des passifs de location. Les projections issues des *business plans*, la valeur terminale et le taux d'actualisation sont déterminés en cohérence avec la situation antérieure à l'application de la norme IFRS 16. Les projections issues des *business plans*, la valeur terminale et le taux d'actualisation ne tiennent pas compte de l'application de la norme IFRS 16.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrats de concession (Domaines skiables) ou de contrats de location (Parcs de loisirs), le groupe CDA gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des investissements pour maintenir/accroître son activité).

Le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu de prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité du parc ou du domaine considéré.

1.16 ACTIFS FINANCIERS

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts et créances rattachées à des participations et aux dépôts et cautionnements ;

- actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat : ils correspondent aux titres de participation de sociétés non contrôlées ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : ils correspondent principalement aux titres de sociétés contrôlées non consolidées.

Cela concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des agences immobilières et dans des sociétés de portage de baux ou de murs, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés (cf. notes 6.7 et 6.8).

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 6.15. Elle correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

1.17 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.18 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée en fonction des pertes attendues et des pertes avérées. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

1.20 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.21 PROVISIONS

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Les engagements sont calculés pour tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres.

Des compléments de retraite sont accordés à des cadres de certaines filiales, dont la valorisation est ajustée chaque année.

Dans les autres pays (principalement aux Pays-Bas et en Belgique) où le groupe CDA opère, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision ne doit donc être constituée.

En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension). Une vérification de l'absence d'obligation du Groupe vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera

une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.22 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.23 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des *swaps* de taux, des *caps* ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et de change.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

1.24 IMPÔTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles sur les cinq exercices du plan).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

1.25 PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel.

Note 2 Gestion du capital et des risques

2.1 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à assurer sur le long terme le financement de son activité et optimiser la valeur pour les actionnaires.

Ainsi, le Groupe suit la performance du ratio endettement net/capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exposition au risque de taux de la dette brute au 30 septembre 2021 ainsi que son évolution prévisionnelle en 2021/2022, compte tenu des couvertures en place au 30 septembre 2021 et de la prévision d'évolution de la dette, peut se résumer comme suit :

	30/09/2021	30/09/2022
Dette brute exposée	28,7 %	46,0 %
Dette brute non exposée	71,3 %	54,0 %

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 1 mois et 3 mois, Eonia) de plus ou moins 1 % par rapport aux taux de l'exercice clos le 30 septembre 2021, l'incidence des frais financiers sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021, compte tenu du profil d'endettement de la Société aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2020/2021		
	Impact sur le résultat avant impôts		
	Charge d'intérêts	Valorisation des instruments de couverture	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	- 0,7		-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	0,7		0,1

Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités au Canada, en Suisse et en Chine, non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe). Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés : la part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est inférieure à 1 %.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change.

Les seules opérations mises en place au 30 septembre 2021 sont :

- des achats à terme de dollars pour un montant global de 1,2 MUSD pour couvrir les besoins de ses filiales.

Pour les autres opérations hors zone Euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

2.2 GESTION DES RISQUES

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du découvert et des emprunts à long terme et moyen terme. Au 30 septembre 2021, la dette du Groupe est fixée pour 71,3 % (taux fixe ou taux variable couvert) et reste exposée aux variations de taux à hauteur de 28,7 %. Cette dette est constituée de dettes bancaires (65 %) et de dettes de marché (35 %). S'agissant de sa dette à taux variable, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des swaps de taux variable contre fixe (cf. note 6.12).

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. L'essentiel de ses activités est réalisé auprès de clients finaux (activités B to C). Les ventes sont réglées en espèces, en chèques ou au moyen de cartes bancaires reconnues en amont de la consommation du service rendu. Par ailleurs, il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients intermédiaires achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités au-delà des besoins récurrents.

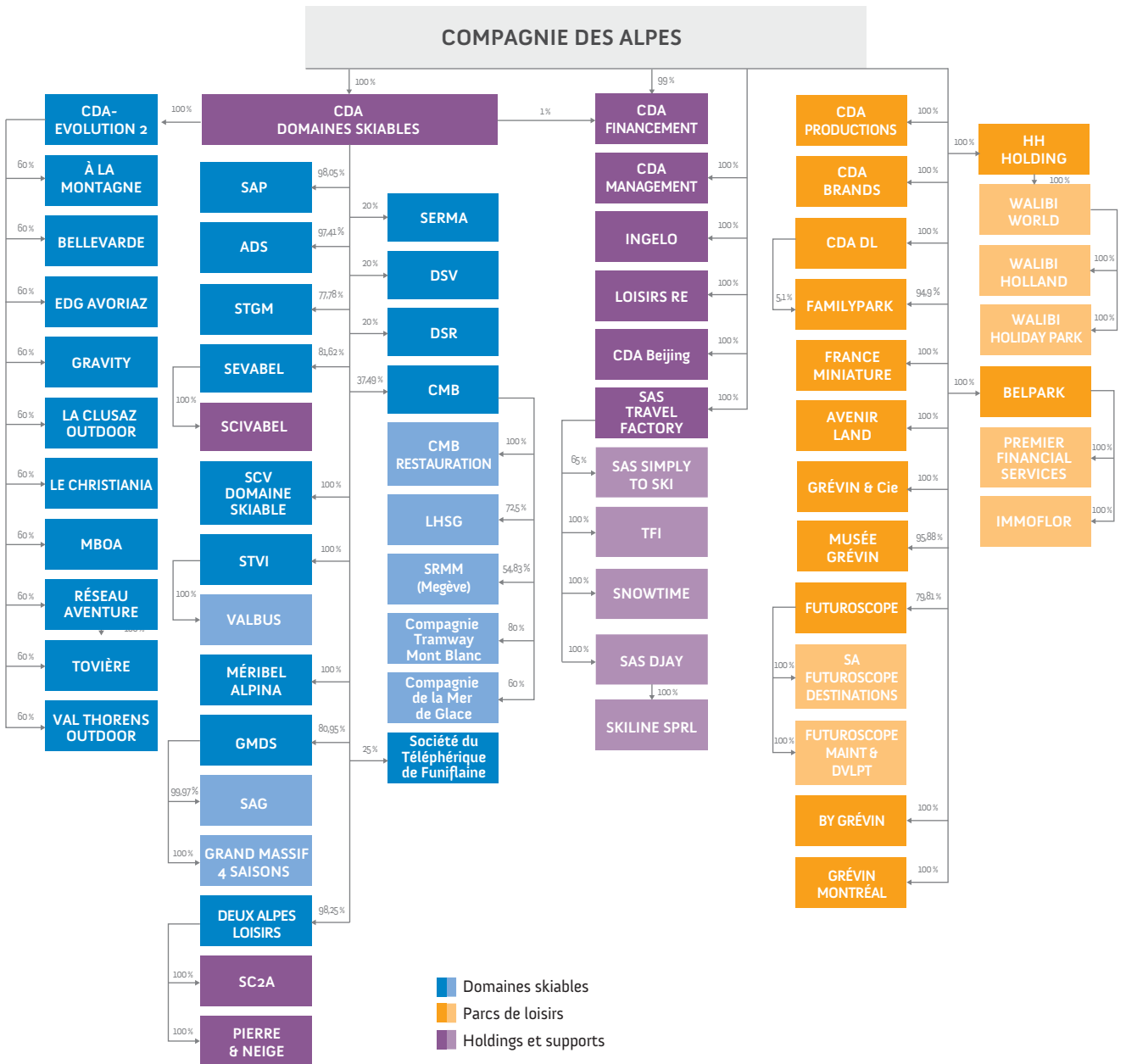
Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à un *covenant* (cf. note 6.12). Une analyse du risque de liquidité est communiquée au Chapitre 2.2.

Risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est par conséquent faible.

Note 3 Organigramme du groupe Compagnie des Alpes



La Compagnie des Alpes détient 97,89 % des droits de vote double de Musée Grévin.
Les pourcentages indiqués ci-dessus correspondent au pourcentage de détention du capital.

Note 4 Périmètre de consolidation

4.1 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE

Le Groupe a procédé fin juillet 2021 à l'acquisition de la marque Evolution 2 et à une prise de participation majoritaire à hauteur de 60 % du capital de 10 sociétés sous licence Evolution 2, dont la liste est fournie ci-après en paragraphe 4.2.

De plus, la société SNC Bâtiment de Service a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein de la société ADS en cours d'exercice.

Les sociétés Grand Massif 4 Saisons et Funiflaine sont également entrées dans le périmètre de consolidation durant l'exercice 2021.

Par ailleurs suite au rachat et à l'apport des titres respectivement du Département de la Vienne et de la Caisse des dépôts et consignations, le pourcentage de détention de la société du Parc du Futuroscope est passé de 45,5 % à 79,81 %.

4.2 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30/09/2021 (MÉTHODE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ)

COMPAGNIE DES ALPES

Maison mère : Compagnie des Alpes – 50-52, boulevard Haussmann – 75009 Paris

DOMAINES SKIABLES	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt	PARCS DE LOISIRS	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt
STGM				Grévin & Cie			
73320 Tignes	IG	SA	77,78	60128 Plailly	IG	SA	100
ADS				Musée Grévin			
73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	97,41	75009 Paris	IG	SA	95,88
SAP				France Miniature			
73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	98,05	78990 Élancourt	IG	SAS	100
SEVABEL				Harderwijk Hellendoorn Holding			
73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	81,62	Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV	100
Méribel Alpina				Walibi World			
73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	100	Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV	100
Grand Massif Domaines Skiabiles				Walibi Holland			
74300 Flaine	IG	SA	80,95	Biddinghuizen - Pays Bas	IG	BV	100
SAG				Walibi Holiday Park			
74300 Flaine	IG	SA	80,93	Biddinghuizen - Pays Bas	IG	BV	100
SCV Domaine Skiable				Belpark BV			
05330 St-Chaffrey	IG	SA	100	8902 Ieper - Belgique	IG	BV	100
STVI				ImmoFlor NV			
73150 Val d'Isère	IG	SAS	100	8902 Ieper - Belgique	IG	NV	100
Valbus				Premier Financial Services			
73150 Val d'Isère	IG	SAS	100	8902 Ieper - Belgique	IG	BV	100
Deux Alpes Loisirs (DAL)				CDA Brands			
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25	75009 Paris	IG	SAS	100
Groupe Cie du Mont-Blanc				Avenir Land			
74400 Chamonix	ME	SA	37,49	38630 Les Avenières	IG	SAS	100
SERMA				Parc Futuroscope			
74110 Morzine	ME	SAS	20	86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
DSR				Futuroscope Destination			
73700 Montvalezan	ME	SAS	20	86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
DSV				Futuroscope M&D			
73420 Valmorel	ME	SAS	20	86130 Jaunay-Clan	IG	SA	79,81
Grand Massif 4 Saisons				CDA DL			
74300 Arrâche-la-Frasse	IG	SARL	80,95	60128 Plailly	IG	SA	100
Société du Téléphérique de Funiflaine				CDA Productions			
74130 Bonneville	ME	SAS	25	75009 Paris	IG	SAS	100
CDA-Evolution 2				Grévin Montréal			
73000 Chambéry	IG	SAS	60	Montréal, QC, Canada	IG	Inc.	100
A La Montagne				BY GREVIN			
73210 Landry	IG	SAS	60	Genève - Suisse	IG	SA	100
Bellevarde				Familypark GMBH			
73320 Tignes	IG	SAS	60	Sankt Margarethen im Burgenland - Autriche	IG	Inc.	100
E.D.G. Avoriaz							
74110 Morzine	IG	SAS	60				
Gravity							
74110 Montriond	IG	SAS	60				
La Clusaz Outdoor							
74220 La Clusaz	IG	SAS	60				
Le Christiania							
73210 La Plagne-Tarentaise	IG	SAS	60				
MBOA							
74120 Megève	IG	SAS	60				
Reseau Aventure							
74400 Chamonix	IG	SAS	60				
Tovière							
73320 Tignes	IG	SAS	60				
Val Thorens Outdoor							
73440 Les Belleville	IG	SAS	60				

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

HOLDINGS et SUPPORTS	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt	HOLDINGS et SUPPORTS	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	% d'intérêt
CDA Financement				Travelfactory			
75009 Paris	IG	SNC	100	92210 Clichy	IG	SAS	100
CDA-DS				Djay			
75009 Paris	IG	SAS	100	92210 Clichy	IG	SAS	100
Loisirs Ré				TFI			
L - 2633 Senningenberg (GDL)	IG	SA	100	Raanana, Israël	IG	SAS	100
Ingélo				Simply to ski			
73000 Chambéry	IG	SAS	100	92210 Clichy	IG	SAS	65,00
CDA MANAGEMENT				Skiline			
75009 Paris	IG	SAS	100	Anvers, Belgique	IG	SPRL	100
CDA Beijing				Snowtime			
Chine - Pékin	IG	LTD	100	Amsterdam, Pays-Bas	IG	SARL	100
SC2A							
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25				
Pierre et Neige							
38860 Mont-de-Lans	IG	SA	98,25				
SCIVABEL							
73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	81,62				

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

(1) IG = Intégration globale.
ME = Mise en équivalence.

Note 5 Informations sur le compte de résultat consolidé

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la Direction générale et de la Direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- chiffre d'affaires ;

- excédent brut opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings) ;
- investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 99 % du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (hors période de pandémie, environ 54 % du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiables	Parcs de Loisirs	Holdings et supports	TOTAL
France	11 433	150 215	6 465	168 113
Hors France	-	71 508	952	72 460
TOTAL AU 30/09/2021	11 433	221 723	7 417	240 573
France	360 225	158 636	21 466	540 327
Hors France	-	73 428	1 891	75 318
TOTAL AU 30/09/2020	360 225	232 064	23 357	615 645

Les Domaines skiables et les Parcs de loisirs n'ayant pas reçu l'autorisation d'exploiter durant l'hiver et le printemps 2020/21, le chiffre d'affaires se réduit à l'automne 2020 (avant fermeture en date du 27 octobre) et à l'été 2021.

5.2 EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings et supports		Total	
	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
Chiffre d'affaires	11 433	360 225	221 723	232 064	7 417	23 357	240 573	615 645
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	74 706	123 258	27 505	1 155	- 31 643	- 30 638	70 568	93 775
Marge opérationnelle (EBO/CA)	653,4 %	34,2 %	12,4 %	0,5 %	NS	NS	29,3 %	15,2 %

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings et supports		Total	
	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS	24 494	80 082	57 949	86 081	9 834	8 944	92 277	175 107
Taux d'investissement (Inv/CA)	214,2 %	22,2 %	26,1 %	37,1 %	132,6 %	38,3 %	38,4 %	28,4 %

5.3 AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Indemnités Remontées mécaniques	168 293	-
Indemnités Parcs de loisirs et Tours-Opérateurs	13 257	-
Redevances de DSP, de marques et autres	- 2 999	- 26 700
Dotations/Reprises sur provisions	- 6 582	- 5 659
Autres produits et charges	- 3 131	- 4 658
AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	168 839	- 37 017

Les indemnités Remontées mécaniques et Parcs de loisirs sont décrites dans les Faits marquants de l'exercice (paragraphe 5.3.2).

5.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Ils se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 55 200	- 48 754
Produits et charges exceptionnels liés à la résiliation anticipée de la DSP des Deux Alpes	2 166	- 3 115
Produits et charges exceptionnels liés à la fermeture de Grévin Montréal	- 671	-
Autres	- 1 230	679
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 54 935	- 51 190

La dépréciation des écarts d'acquisition s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Dépréciation de l'écart d'acquisition Travefactory	-	- 7 354
Dépréciation de l'écart d'acquisition BU Parcs de loisirs	- 55 200	- 41 400
DÉPRÉCIATIONS ÉCARTS D'ACQUISITION	- 55 200	- 48 754

Les produits et charges exceptionnels liés à la résiliation de la DSP des Deux Alpes se détaillent ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Indemnité de résiliation anticipée (quote-part)	2 621	3 790
Dépréciation de l'écart d'acquisition Deux Alpes Loisirs	-	- 4 196
Provisions pour risques et charges liées à la rupture	- 455	- 2 709
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS LIÉS À LA RÉILIATION DE LA DSP DAL	2 166	- 3 115

5.5 COÛT DE L'ENDETTEMENT, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Charges d'intérêts sur emprunts	- 16 594	- 9 934
Charges d'intérêts sur dette de loyers	- 3 733	- 2 618
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	- 20 327	- 12 552
Pertes sur opérations financières ⁽¹⁾	- 1 194	- 1 405
Autres résultats financiers	- 389	- 377
Résultat de change	484	- 537
Effet sur le résultat des titres évalués en JVR ⁽²⁾	- 3 788	1 132
Dépréciation des créances financières	- 3 274	- 4 600
Dividendes perçus	99	226
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 8 063	- 5 561

(1) Quotes-parts de pertes de sociétés non consolidées (en transparence fiscale).

(2) Y compris les provisions pour pertes des filiales.

Les intérêts sur emprunts prennent en compte une charge de 4,3 M€ relative à la prolongation du premier PGE jusqu'en 2026.

5.6 CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt se décompose en :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Impôt exigible	1 619	- 3 528
Impôt différé	18 652	16 360
TOTAL	20 270	12 832

Impôt exigible : le Groupe a bénéficié du dispositif de *carry-back* exceptionnel applicable aux pertes fiscales réalisées au 30 septembre 2020 et a constaté une créance d'impôt de 3,4 M€ à ce titre au 30 septembre 2021.

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées, y compris le résultat des activités abandonnées prises en compte dans l'intégration fiscale, avant l'impôt et avant prise en compte des pertes de valeur sur écarts d'acquisition).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 143 728	- 123 246
Taux d'impôt en vigueur	28,00 %	31,00 %
Charge d'impôt théorique	- 40 244	- 38 206
Effet des :		
Écarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	3 980	5 111
Charges non déductibles/produits non taxables	16 172	15 572
Reports déficitaires	3 970	5 442
Activation de déficits antérieurs	- 846	-
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	- 2 537	- 225
Autres	- 765	- 525
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	- 20 270	- 12 832

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été comptabilisé, s'élèvent à 53,1 M€ au 30 septembre 2021 (29,8 M€ relatifs aux filiales étrangères), et équivalent à un impôt différé actif de 13,7 M€.

5.7 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	Produits	Résultat	EBO	Impairment	Quote-part résultat de sociétés associées
30/09/2020						
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	86,8	10,0	27,6	-	3,8
SERMA (Avoriaz)	France	35,6	5,7	15,3	-	1,1
DSV (Valmorel)	France	11,9	0,1	2,9	- 4,4	- 4,4
DSR (La Rosière)	France	10,8	1,0	3,8	-	0,2
TOTAL						0,7
30/09/2021						
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	27,7	24,6	23,4	-	9,2
SERMA (Avoriaz)	France	19,8	1,5	9,5	-	0,3
DSV (Valmorel)	France	6,1	- 2,2	0,9	-	- 0,4
DSR (La Rosière)	France	5,6	- 0,2	2,4	-	0,0
TOTAL						9,1

5.8 RÉSULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE, PAR ACTION

Le résultat net - part des actionnaires de la maison mère s'élève à - 121 670 K€.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net - Part des actionnaires de la maison mère	- 121 670	- 104 345
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	32 827 691	24 510 101
RÉSULTAT NET PAR ACTION - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE	- 3,71 €	- 4,26 €

5.9 ROCE OPÉRATIONNEL

Pour l'exercice 2020/2021, la réconciliation entre le ROCE Groupe et le ROCE opérationnel métiers s'établit comme suit :

	Domaines skiables et Parcs de loisirs	Reste du Groupe	Total Groupe
Résultat opérationnel	- 100 569	- 23 832	- 124 400
Impôt théorique (à 28 %)	28 159	6 673	34 832
Résultat opérationnel après impôt	- 72 410	- 17 159	- 89 568
Actifs utilisés hors <i>goodwills</i>	1 171 048	11 462	1 182 510
ROCE OPÉRATIONNEL MÉTIERS	- 6,2 %		- 7,6 %
<i>Goodwills</i>	223 024	-	223 024
Actifs utilisés totaux (y compris <i>goodwills</i>)	1 394 072	11 462	1 405 534
ROCE GROUPE			- 6,4 %

Note 6 Informations sur le bilan consolidé

6.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
AU 30/09/2019	344 575	- 13 063	331 512
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	- 8 373	- 52 950	- 61 323
Activités destinées à être cédées	- 4 196	4 196	-
AU 30/09/2020	332 006	- 61 817	270 189
Variation de périmètre	8 035	-	8 035
Autres variations	-	- 55 200	- 55 200
AU 30/09/2021	340 041	- 117 017	223 024

L'acquisition des 10 sociétés sous licence Evolution 2 a dégagé un écart de première consolidation d'un montant de 8 M€, constaté en écarts d'acquisition, qui reste provisoire compte tenu du délai d'affectation de 12 mois.

La colonne « Pertes de valeur » intègre une dépréciation de l'écart d'acquisition de la BU Parcs de loisirs pour un montant de 55,2 M€, déjà comptabilisée au 31 mars 2021.

Au 30 septembre 2021, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Domaines skiables	135 994	127 959
Parcs de loisirs	87 030	142 230
Holdings et supports	-	-
TOTAL	223 024	270 189

Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de plans à 5 ans (cf. note 1.15.).

Dans l'environnement de crise créé par le Covid-19, le Groupe fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats du Groupe à très court terme, voire à moyen terme. Bien que les sites aient pu rouvrir, nos activités sont toujours impactées par la crise sanitaire et l'application des mesures de prévention évolutives, décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités.

Dans ce contexte d'incertitude, le Groupe a modélisé des plans d'affaires, sur la base d'un scénario central et de sensibilités. Ces plans sont bâtis sur des hypothèses réalistes, cohérentes avec ce qui a été observé dans le passé, et intègrent les orientations nécessaires à une reprise progressive de croissance rentable dans les Parcs de loisirs et dans les Domaines skiables :

- maîtrise des coûts ;
- sélectivité accrue des investissements et priorité donnée aux dépenses d'attractivité dans les Parcs de loisirs ;
- fréquentation et marges d'EBITDA tenant compte des impacts estimés de la crise sanitaire en fonction des spécificités de nos activités (poids de la clientèle étrangère notamment).

Ainsi ces plans d'affaires présentent un retour à la normale progressif en 2022/2023 pour revenir pleinement à des taux de marge d'avant-crise en 2024.

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités testées. Ce taux, qui s'élève à 7 % (inchangé comparé à l'exercice précédent), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes. Un taux de WACC de 11 % a été retenu pour les tests de dépréciation relatifs au sous-groupe Travelfactory, afin de prendre en compte le niveau de risque de son activité de tour-opérateur (inchangé comparé au 30 septembre 2020).

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale reste calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1,5 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

Résultats des tests de valeur réalisés

Les résultats des tests de dépréciations effectués au 31 mars 2021 ont conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation du *goodwill* des Parcs de Loisirs pour 55,2 M€.

Au 30 septembre 2021, les tests de sensibilité réalisés n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser une dépréciation complémentaire des *goodwill*. En effet les plans d'affaires utilisés au 30 septembre intègrent des données d'activité liées aux comportements visiteurs observés sur le 4^e trimestre 2020/2021, moins pessimistes que les prévisions réalisées en l'absence de visibilité 6 mois plus tôt.

Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

Il est rappelé que les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des secteurs d'activité afin de refléter la mesure de création de valeur, le suivi de la performance et le niveau de prise de décisions stratégiques au sein du Groupe.

Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance

Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (747,8 M€).

	Taux d'actualisation			
		6,5 %	7,0 %	7,5 %
Taux de croissance LT	1,0 %	328,9	233,5	152,8
	1,25 %	374,7	271,2	184,3
	1,5 %	425,1	312,3	218,4
	1,75 %	480,7	357,3	255,5
	2,0 %	542,5	406,8	295,9

Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (577,7 M€).

	Taux d'actualisation			
		6,5 %	7,0 %	7,5 %
Taux de croissance LT	1,5 %	76,7	7,8	-49,4
	1,75 %	110,9	35,5	-26,6
	2,0 %	149,0	66,0	-1,7
	2,25 %	191,5	99,6	25,5
	2,5 %	239,3	137,1	55,5

Les prévisions à long terme prennent en compte des investissements adressant les risques climatiques (notamment le niveau d'enneigement et la fragilisation du permafrost). L'analyse de sensibilité met en évidence une absence d'impairment additionnel en cas d'augmentation du taux de WACC de 1 point pour les Domaines skiables.

Concernant le dernier secteur, Holdings et supports, il comporte des sociétés ayant des activités différentes qui sont testées individuellement ou par sous-groupe regroupant des sociétés ayant des activités similaires (tour-opérateur, activités de conseil).

6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	Au 30/09/2021
Valeurs brutes								
Droits d'usage	82 330	-	-	-	-	-	-	82 330
Logiciels	45 737	5 212	- 316	-	-	-	295	50 928
Site internet	-	378	-	-	-	-	6 903	7 281
Fonds commerciaux	9 363	-	-	-	-	150	-	9 513
Enseignes et marques	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Contrats et relations clients attachés	2 637	-	-	-	-	-	-	2 637
Concession échangeur Parc Astérix	6 290	3	-	-	-	-	-	6 293
Films et œuvres cinématographiques	11 170	557	- 3 256	-	-	-	1 199	9 670
Autres immobilisations incorporelles	20 605	1 228	- 291	-	-	165	- 4 650	17 057
Immobilisations incorporelles en cours	2 741	6 990	-	-	-	-	- 2 542	7 189
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	223 970	14 368	- 3 863			315	1 205	235 995
Amortissements et dépréciations								
Amort. Droits d'usage	- 73 970	-	-	- 417	-	-	-	- 74 387
Amort./Logiciels	- 34 401	-	-	- 5 583	316	-	811	- 38 857
Amorti/ Site internet	-	-	-	- 961	-	- 10	- 3 787	- 4 758
Amort. Fonds commerciaux	- 7 979	-	-	- 265	-	-	-	- 8 244
Amort. Contrats et relations clients attachés	- 1 582	-	-	- 527	-	-	-	- 2 109
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	- 2 022	-	-	- 64	-	-	-	- 2 086
Amort. Films et œuvres cinématographiques	- 10 110	-	-	- 1 184	3 245	-	- 70	- 8 119
Amort. Autres immobilisations incorporelles	- 15 579	-	-	- 1 646	291	- 69	2 872	- 14 131
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	- 145 643			- 10 647	3 852	- 79	- 174	- 152 690
VALEURS NETTES	78 328	14 368	- 3 863	- 10 647	3 852	236	1 031	83 305

Les investissements de l'exercice sont principalement composés de dépenses relatives à des sites internet, des projets digitaux (CRM, déploiement de *datalakes*) ainsi qu'à des logiciels informatiques.

La colonne « Variations de périmètre » prend en compte l'acquisition des 10 sociétés sous licence Evolution 2.

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.12.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN PROPRE ET DU DOMAINE CONCÉDÉ)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Acquisitions	Subventions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	Au 30/09/2021
Valeurs brutes									
Terrains et aménagements	78 162	222		- 768				- 2 503	75 113
Travaux de pistes	106 441	595						3 856	110 892
Enneigement artificiel	187 249	121		- 140				1 007	188 237
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	460 608	1 690		- 2 867			855	15 184	475 470
Remontées mécaniques	848 231	8 300		- 5 781				14 196	864 946
Engins de damage	47 322	5 141		- 5 371				1 030	48 122
Attractions	463 211	7 577		- 3 135				21 766	489 419
Matériels et mobiliers	213 998	5 258		- 2 277			1 185	7 592	225 756
Autres immobilisations corporelles	107 095	1 038	- 1 663	- 1 206				508	105 772
Immobilisations corporelles en cours	84 538	102 363		- 539				- 62 551	123 811
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 054	1 275						- 3 089	240
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	2 598 909	133 580	- 1 663	- 22 084			2 040	- 3 004	2 707 778
Amortissements									
Terrains et aménagements	- 33 630				- 2 059	506		1 673	- 33 510
Travaux de pistes	- 47 272				- 2 776				- 50 048
Enneigement artificiel	- 125 978				- 6 190	140		1	- 132 027
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 266 365				- 18 506	2 577	- 429	183	- 282 540
Remontées mécaniques	- 482 793				- 34 923	5 913		19	- 511 784
Engins de damage	- 31 465				- 6 526	5 275		- 1 457	- 34 173
Attractions	- 248 873				- 22 550	2 899	- 3	4 686	- 263 841
Matériels et mobiliers	- 155 678				- 18 477	2 058	- 658	- 2 439	- 175 194
Autres immobilisations corporelles	- 78 773				- 6 426	1 812	- 20	- 598	- 84 005
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	- 1 470 827				- 118 433	21 180	- 1 110	2 069	- 1 567 122
VALEURS NETTES	1 128 082	133 580	- 1 663	- 22 084	- 118 433	21 180	930	- 935	1 140 656
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 274 788	63 286	- 290	- 13 703			2 040	- 3 788	1 322 333
Amortissements immobilisations en propre	- 732 270				- 64 716	12 593	- 1 110	2 133	- 783 371
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE	542 518	63 286	- 290	- 13 703	- 64 716	12 593	930	- 1 655	538 962
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 324 121	70 294	- 1 373	- 8 381				784	1 385 445
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 738 557				- 53 717	8 587		- 64	- 783 751
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ	585 564	70 294	- 1 373	- 8 381	- 53 717	8 587		720	601 694
VALEURS NETTES	1 128 082	133 580	- 1 663	- 22 084	- 118 433	21 180	930	- 935	1 140 656

Les investissements bruts de la période s'élevaient à 133,6 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- pour le secteur Domaines skiables (79,3 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2020/2021 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2021/2022. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiables (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture) ;
- pour le secteur Parcs de loisirs (54 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité (pour 38,1 M€) et en investissements de maintien et divers (pour 15,9 M€) ;
- la colonne « Variations de périmètre » prend en compte l'acquisition des 10 sociétés sous licence Evolution 2 ;
- enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 30 septembre 2021, les mises au rebut et les écarts de conversion.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

Région ou pays (en milliers d'euros)	Notes	Domaines skiabiles	Parcs de loisirs	Holdings et supports	30/09/2021	30/09/2020
FRANCE		660 843	285 742	27 904	974 489	958 010
AUTRES (hors France)		-	248 343	1 129	249 472	248 399
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		660 843	534 085	29 033	1 223 961	1 206 409
Immobilisations incorporelles	6.2	7 016	56 444	19 845	83 305	78 328
Immobilisations corporelles	6.3	653 827	477 641	9 188	1 140 656	1 128 081
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN		660 843	534 085	29 033	1 223 961	1 206 409

6.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	80 910	82 011
Variation de périmètre et divers	257	244
Résultat de la période ⁽¹⁾	9 059	727
Dividendes versés	- 2 175	- 2 072
VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	88 050	80 910
dont :		
Compagnie du Mont-Blanc	57 666	49 271
Avoriaz	23 538	24 228

(1) Dont une dépréciation d'un montant de 4,4 M€ au 30/09/2020.

La société Compagnie du Mont-Blanc est cotée en Bourse. Cependant, le titre étant à très faible liquidité et très volatile, le cours de Bourse n'est pas représentatif de la valeur recouvrable des titres détenus par le Groupe. En effet, la valeur pour le Groupe est appréciée au regard de sa valeur d'utilité (délégation de service public de Chamonix renouvelée

jusqu'en 2053). À titre indicatif, l'écart entre la valeur boursière de la Compagnie du Mont-Blanc au 30 septembre 2021 et la valeur d'équivalence des titres est négatif pour 15 M€. Sur la base du cours de Bourse au 25 octobre 2021, cet écart est négatif à hauteur de 13,7 M€.

6.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Valeurs brutes	3 029	3 534
Dépréciations	- 311	- 311
STOCKS FONCIERS	2 718	3 223
Valeurs brutes	373	363
Dépréciations	- 313	- 313
EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT	60	50
Valeurs brutes	19 634	20 821
Dépréciations	- 896	- 928
STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES	18 737	19 893
TOTAL	21 515	23 166

Les stocks fonciers concernent principalement la société SAG (Flaine) qui viabilise des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiabiles (pièces détachées destinées aux remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration et costumes, production des cires).

6.6 CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Créances clients :		
Valeur brute	21 437	19 146
Dépréciation pour pertes de crédit avérées	- 3 210	- 1 831
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	- 300	- 300
VALEUR NETTE :	17 928	17 016
Avances et acomptes	5 696	3 061
Créances sociales et fiscales	41 532	32 748
Autres créances d'exploitation	12 336	26 903
TOTAL	77 492	79 728

Les créances sociales et fiscales comprennent l'aide coûts fixes plafonnée à 10 M€ au niveau du Groupe : celle-ci a fait l'objet d'une demande fin juillet mais est toujours en cours d'examen par les autorités fiscales.

6.7 ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

(en milliers d'euros)	30/09/2021			30/09/2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Titres disponibles à la vente						
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	3 560		3 560	5 029		5 029
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 339		1 439	1 439		1 439
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	5 083		5 083	4 609		4 609
Prêts et créances rattachés à des participations	48 087		48 087	35 684		35 684
Dépôts et cautionnements	1 373		1 373	1 403		1 403
Dérivés sur opérations de financement		-	-		-	-
Autres actifs financiers	558	82	640	200	174	374
VALEURS BRUTES	60 000	82	60 082	48 364	174	48 538
Dépréciations	-10 760		-10 760	- 7 252		- 7 252
ACTIFS FINANCIERS NETS	49 240	82	49 322	41 112	174	41 286
Autres actifs non courants	6 411		6 411			
Subventions d'investissement à recevoir		2 408	2 408		4 608	4 608
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		2 043	2 043		1 874	1 874
Charges constatées d'avance		7 562	7 562		6 215	6 215
Créances d'impôt		6 600	6 600		8 177	8 177
Autres créances		4 610	4 610			
AUTRES ACTIFS	6 411	23 223	29 634	-	20 874	20 874
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	55 651	23 305	78 956	41 112	21 048	62 160

La ligne « Autres actifs non courants » correspond à l'indemnité de manque à gagner due par les communes délégantes qui ont notifié à la société Deux Alpes Loisirs, filiale du Groupe Compagnie des Alpes, leur décision de résilier par anticipation les contrats de délégation de services.

6.8 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Les principaux titres non consolidés sont les suivants :

Titres de participations contrôlées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Provision situation nette négative	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
SARL SKI & SOLEIL	Agence immobilière	30/09/2021	100 %	-		- 490	3	670	- 2 514
MÉRIBEL PRIVÉ	Conciergerie	30/09/2021	100 %	23		21	- 86	19	- 75
DEUX ALPES BAIL	Portage de baux	30/09/2020	100 %	-		68	- 32	-	- 50
SAP LOCATION	Portage de baux	30/09/2021	100 %	-	- 1 199	- 1 121	- 1 136	247	- 1 099
SERRE CHEVALIER BAIL	Portage de baux	30/09/2021	100 %	122		122	- 515	524	- 515
SNC GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC	Portage de baux	30/09/2021	100 %	-		- 2 579	- 381	149	- 454
CASSIOPÉE	Portage de murs	30/09/2021	100 %	2 468		- 153	- 319	23	-
ÉTOILE POLAIRE LOGEMENT	Portage de murs	30/09/2020	78 %	1		2	-	409	-
LES TERRASSES D'HELIOS	Portage de murs	31/12/2020	100 %	2		- 3	- 1	-	-
SAP INVEST	Portage de murs	30/04/2021	98 %	-		- 633	- 709	786	- 691
SCI 2001	Portage de murs	31/12/2020	60 %	4		18	11	15	-
SCI FRONT DE NEIGE	Portage de murs	31/12/2020	78 %	-		- 451	- 75	203	-
LA PLAGNE RESORT	Tour-opérateur	30/09/2020	50 %	36		72	- 76	1 115	- 114
LES MENUIRES TOURS	Tour-opérateur	30/09/2021	50 %	16		37	-	-	-
SARL LES ARCS TOURS	Tour-opérateur	30/09/2021	99 %	837		845	- 94	-	- 21
TRAVEL EXPLOITATION	Exploitation d'une résidence	30/09/2021	100 %	20		86	66	411	-
SERRE CHEVALIER TOUR	Tour-opérateur	30/09/2021	100 %	24		24	- 67	1	- 67
FUNIFLAINE GRAND MASSIF	Exploitation d'une remontée mécanique		75 %	7		7			
TOTAL				3 560					- 5 600

Titres de participations non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Chiffre d'affaires	Impact en résultat
SAS 2CO IMMO	Portage de murs	31/12/2020	45 %	1 339	2 976	- 208	600	- 100
TOTAL				1 339				- 100

Titres de participations ne donnant pas le contrôle	Activité	Date des états financiers	Pourcentage de détention	Juste valeur des titres	Situation nette	Résultat	Dividendes versés	Variation capitaux propres
FONCIÈRE LA PLAGNE	Foncière	30/09/2020	6 %	14	- 66	208	-	-
FONCIÈRE LES ARCS	Foncière	30/09/2020	11 %	147	1 493	- 11	-	-
FONCIÈRE LES ÉCRINS	Foncière	30/09/2020	8 %	104	1 353	299	-	97
FONCIÈRE LES MENUIRES	Foncière	30/09/2020	12 %	141	1 376	41	-	-
FONCIÈRE RÉNOVATION MONTAGNE	Foncière	30/09/2020	10 %	254	3 919	446	-	-
JARDIN D'ACCLIMATATION	Parc d'attraction	31/12/2020	20 %	-	- 4 802	- 11 686	-	-
LODGE & SPA MOUNTAIN	Portage de murs	30/09/2020	3 %	950	30 548	- 1 389	-	-
SACOVAL SEM	Portage de murs	31/12/2020	14 %	541	3 821	296	-	42
PLAGNE RENOV	Rénovation	31/05/2021	15 %	48	321	- 19	-	- 9
SCI RT LES CLARINES	Portage de murs	31/12/2020	27 %	1 500	5 164	- 313	-	-
SCI RÉSIDENCE LES BOISSES	Portage de murs	31/12/2020	25 %	-	- 2 555	- 1 569	-	-
VILMONT SARL	Portage de murs	31/05/2021	33 %	570	1 731	305	99	-
SAGEST TIGNES DÉVELOPPEMENT SARL	Autres services de restauration	31/12/2020	10 %	154	1 542	1 139	-	84
SEM RENOV	Conseil	31/12/2020	15 %	37	248	- 12	-	14
MACEARTH				360	nd	nd	-	-
DIVERS				265				
TOTAL				5 085			99	228

Les participations ci-dessus concernent essentiellement des participations des Domaines skiables, dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier, qui ne sont pas significatives au regard des comptes consolidés.

Elles sont, pour l'essentiel, détenues dans un objectif d'utilité (en support aux activités commerciales de nos métiers).

6.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
OPCVM	1	11
Comptes à vue	348 796	15 113
Caisse	1 156	1 346
TOTAL	349 953	16 470

6.10 CAPITAUX PROPRES

Opérations sur le capital de la société-mère Compagnie des Alpes

En avril 2021, le Conseil d'administration, sur délégation de l'Assemblée générale, a décidé de procéder à une réduction de capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 17 574 013,62 €, pour le ramener de 186 829 064,12 € à un montant de 12 255 050,50 €. La somme correspondant au montant de la réduction de capital, soit un montant de 174 574 013,62 €, a été affectée au compte Primes d'émission.

Le Directeur Général, par décision en date du 8 juin 2021, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 31 mai 2021, a décidé :

- de procéder à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal

de 1 281 725,50 €, par émission de 24 563 451 actions nouvelles de la Société de 0,50 € de valeur nominale ;

- que les actions nouvelles seront émises au prix de 9,40 €, dont 0,50 € de valeur nominale et 8,90 € de prime d'émission.

En conséquence l'augmentation de capital en résultant s'élève à 230 896 439,40 €. Les frais relatifs à l'opération d'augmentation de capital ont été enregistrés en réduction de la prime d'émission pour un montant de 4,1 M€.

Enfin, le 16 septembre 2021, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 20 000 000 €, par émission de 1 237 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, en rémunération de l'apport par la Caisse des dépôts et consignations de 371 402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société.

Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 5 mars 2021, la CDA détenait au 30 septembre 2021, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 22 067 actions représentant une valeur comptable brute de 310 K€ ;
- un encours de trésorerie de 498 K€ (en principal et intérêts courus).

Stock-options

Il existe 191 657 actions de performance (représentant 0,5 % du capital) non encore définitivement attribuées au 30 septembre 2021. Les options et attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2021 sont décrites ci-après :

Plan d'attribution d'actions de performance ⁽¹⁾	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Total
Date de l'Assemblée	10/03/2016	08/03/2018	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	28/03/2017	23/03/2018	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	59 400	65 100	67 050	74 790	73 535	
Dont Conseil d'administration	-	-	-	-	-	
Nombre de bénéficiaires	159	158	165	198	176	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital				22 821	29 744	
Date de décision d'attributions complémentaires				05/07/2021	05/07/2021	
Date d'acquisition des actions de performance	28/03/2019	23/03/2020	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	
Actions de performance définitivement acquises	49 950	53 050	53 350	-	-	
Actions de performance radiées ou annulées	9 450	12 050	13 700	7 828	1 405	
Actions de performance restantes	-	-	-	89 783	101 874	191 657

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
DROITS ATTRIBUÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	134 940	122 650	116 350
Droits attribués	73 535	74 790	67 050
Droits attribués par ajustement	52 565	-	-
Droits radiés	- 16 033	- 9 450	- 10 800
Actions acquises	- 53 350	- 53 050	- 49 950
Ajustements attributions	-	-	-
DROITS ATTRIBUÉS EN FIN DE PÉRIODE	191 657	134 940	122 650

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 1 126 K€ au 30 septembre 2021 (dont 938 K€ hors contributions sociales) contre 1 102 K€ au 30 septembre 2020.

Plan n° 24

Le Plan n° 24 a été mis en œuvre suite à la décision du Président-Directeur général du 27 avril 2021 agissant sur délégation du Conseil d'administration. Ce Plan porte sur 103 279 actions de performance post-augmentation de capital et concerne 176 bénéficiaires.

Les principaux paramètres retenus pour le calcul du coût du Plan mis en œuvre pendant l'exercice sont :

Taux de distribution	2,00 %
Taux de placement sans risque sur actions de performances (durée 2 ans)	- 0,595 %
Taux de turnover	5,00 %

Sur la base des plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50 % pour les membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux qui ne bénéficient pas d'attribution d'actions) et 75 % pour les autres bénéficiaires.

Une information détaillée portant sur les options de souscription d'actions et les actions de performance figure au Chapitre V du Document de référence afférent au gouvernement d'entreprise.

Y sont décrites notamment les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance.

La juste valeur au 30 septembre 2021 des actions de performance du Plan n° 24 représente 15,595 € (contre 12,556 € sur l'exercice précédent pour le Plan n° 23).

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue est le modèle binomial.

6.11 PROVISIONS À CARACTÈRE NON COURANT ET COURANT

Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	30/09/2020	Résultat		Autres	30/09/2021
		Dotations	Reprises		
Retraites	52 769	3 468	- 5 984	- 1 163	49 090
Autres risques non courants	12 000	4 855	- 1 419	-	15 436
TOTAL	64 769	8 323	- 7 403	- 1 163	64 526

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 8,4 M€).

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Ces provisions sont calculées avec charges sociales, sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans pour les cadres et 62 ans pour le personnel non cadre et saisonnier (base de 62 ans au 30 septembre 2020). Le taux d'actualisation utilisé est de 0,6 % au 30 septembre 2021 (inchangé par rapport à l'an dernier).

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Valeur actualisée des obligations financées	56 405	57 774
Juste valeur des actifs du régime	- 7 315	- 5 005
PASSIF INSCRIT AU BILAN	49 090	52 769

Le montant des provisions pour retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets des versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 284	3 611
Coût financier	345	321
Rendement attendu des actifs du régime	- 30	- 31
Réduction/cessations	- 1 754	- 837
MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL	1 845	3 064

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté ;
- les intérêts crédités ;
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

Les variations de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 3 284	- 3 611
Coût financier	- 345	- 321
Rendement attendu des actifs du régime	30	31
Pertes/gains actuariels	1 167	423
Prestations versées nettes de celles remboursées par les fonds	1 233	1 191
Réduction/cessations	1 754	837
Autres	3 125	472
TOTAL	3 679	- 979

Le taux de rendement attendu des actifs est identique au taux d'actualisation.

Sensibilité au taux d'actualisation

(en milliers d'euros)	Taux actualisation		
	(- 0,5 point)	Réel	(+ 0,5 point)
Valeur actualisée de l'obligation (=engagements)	47 372	44 614	42 092
Coût des services rendus	2 712	2 491	2 295
Intérêts	48	273	468

Sensibilité à l'évolution des rémunérations

(en milliers d'euros)	Revalorisation des rémunérations		
	(- 0,1 point)	Réel	(+ 0,1 point)
Valeur actualisée de l'obligation (=engagements)	44 109	44 614	45 126
Coût des services rendus	2 452	2 491	2 531
Intérêts	269	273	275

Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2020	Résultat			30/09/2021
		Dotations	Reprises	Autres	
Provisions pour gros entretien	6 136	1 375	- 300	1	7 212
Autres	10 775	17 781	- 5 138	- 1	23 417
TOTAL	16 911	19 156	- 5 438	-	30 629

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiabiles ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les dotations et reprises mouvementent les montants des autres provisions courantes qui concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours pour 9,7 M€, des contrôles sociaux et fiscaux pour 6,7 M€, des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées (2,2 M€) et des provisions pour risques divers pour 4,8 M€.

6.12 DETTES FINANCIÈRES

Décomposition des dettes financières brutes et de la dette nette

(en milliers d'euros)	30/09/2021			30/09/2020		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts obligataires	259 634		259 634	259 530		259 530
Emprunts auprès des établissements de crédit	506 552	71 148	577 700	268 725	105 512	374 237
Autres emprunts et dettes assimilées	701		701	700		700
Emprunts par crédit-bail	125		125	4		4
Intérêts courus		8 628	8 628		3 091	3 091
Soldes créditeurs de banques et assimilés		2 065	2 065		22 532	22 532
Participation des salariés	2 467		2 467	2 999		2 999
Divers	97	191	288	270	805	1 075
SOUS-TOTAL	769 576	82 032	851 608	532 228	131 940	664 168
Dette de loyers IFRS 16	151 993	10 225	162 218	165 791	11 252	177 043
TOTAL	921 569	92 257	1 013 826	698 019	143 192	841 212

Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond essentiellement aux emprunts obligataires souscrits par CDA et CDA Financement (260 M€) ; au PGE Saison de 269 M€ et au financement bancaire de 18,75 M€.

La dette à taux variable est composée essentiellement du PGE de 200 M€ ; d'un financement bancaire de 44 M€ ainsi que de tirages sur le programme de NEU CP et sur des lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent, par échéance, de la manière suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	+ de 5 ans
30/09/2021 (Avec IFRS 16)	1 013,8	92,9	351,4	170,0	113,8	75,5	210,9
30/09/2021 (Hors IFRS 16)	851,6	82,0	341,0	159,6	105,7	68,0	95,3
30/09/2020 (Avec IFRS 16)	841,2	143,2	242,7	33,3	121,0	68,2	232,8
30/09/2020 (Hors IFRS 16)	664,2	131,9	231,3	21,9	109,6	58,7	110,8

Dettes obligataires

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 260 M€ se décompose comme suit :

- un emprunt d'un montant de 65 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 45 M€ émis sur le marché de l'Euro PP pour une durée de 8 ans ;
- un emprunt d'un montant de 50 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- un emprunt d'un montant de 100 M€ émis en mai 2014 sur le marché de l'Euro PP, d'une maturité de 10 ans.

Au 30 septembre 2021, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- emprunt obligataire 2014 : 105,5 M€ ;
- emprunt Euro PP 2017 : 46,3 M€ ;
- emprunt US PP 2017 : 52,7 M€ ;
- emprunt US PP 2019 : 75,4 M€.

Dettes bancaires amortissables

La dette bancaire amortissable d'un montant de 262,75 M€ se décompose de la façon suivante :

- un crédit à terme amortissable de 80 M€ mobilisé en totalité le 31 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 44 M€ au 30 septembre 2021. Ce crédit a été souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, auquel s'est ajoutée une banque chinoise. Ce prêt est pour 50 % à échéance à 5 ans et 6 ans pour les 50 % restants ;
- un crédit à terme amortissable d'un montant de 25 M€ mobilisé en totalité le 18 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 18,75 M€ au 30 septembre 2021. Ce crédit a été consenti par un partenaire bancaire français, avec une échéance finale à 7 ans ;
- un prêt garanti par l'état (PGE) d'un montant de 200 M€ mobilisé le 29 juin 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, pour une durée initiale de 12 mois. Ce PGE a été prorogé en juin 2021 pour une durée de 5 ans. Un premier amortissement de 25 M€ aura lieu en décembre 2022.

Dettes bancaires in fine

La dette bancaire in fine d'un montant de 274 M€ se décompose de la façon suivante :

- un crédit à terme de 5 M€ mobilisé le 23 mars 2020 et consenti par un partenaire autrichien avec une échéance finale à 6 ans ;
- un prêt garanti par l'état (PGE « saison ») d'un montant de 269 M€ mobilisé en décembre 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, pour une durée initiale de 12 mois.

Financement de marché

La Compagnie des Alpes dispose de son programme d'émission de Titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui pour rappel a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 250 M€ (échéance mai 2023), à laquelle a été ajoutée une sous-limite *swingline* de 80 M€.

Le programme est animé par 4 Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

L'encours au 30 septembre 2021 est de 36 M€.

Dettes bancaires revolving

Le Groupe dispose d'un crédit renouvelable d'un montant maximum de 250 M€ à échéance le 6 mai 2023. Le crédit renouvelable n'est pas tiré au 30 septembre 2021.

Par ailleurs, dans l'objectif de renforcer la liquidité du programme de NEU CP, une sous-limite de *swingline* de 80 M€ a été ajoutée au crédit renouvelable.

Instruments de couverture

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette) au regard de ses engagements à taux variable.

Au 30 septembre 2021, les couvertures mises en place se montent à 44 M€.

Les instruments de couverture utilisés sont constitués de deux *swaps* à taux fixe, représentant 44 M€ de dette couverte, respectivement 0,35 % à échéance 2023 et 0,27 % à échéance 2022, activés à la mobilisation du financement de 80 M€ du 31 octobre 2017 (amortit à hauteur de 36 M€ au 30 septembre 2021).

L'incidence de la juste valeur des instruments de couverture de la dette est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de - 0,1 M€.

	Actifs Financiers (a)		Passifs Financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable
30/09/2021 (en millions d'euros)										
Moins d'un an	350,0		15,7	66,3	- 334,3	66,3		28	- 306,3	38,3
De 1 an à 2 ans			274,8	66,2	274,8	66,2		16	290,8	50,2
De 2 ans à 3 ans			109,4	50,2	109,4	50,2			109,4	50,2
De 3 ans à 4 ans			55,6	50,1	55,6	50,1			55,6	50,1
De 4 ans à 5 ans			12,9	55,1	12,9	55,1			12,9	55,1
Plus de 5 ans			95,1	0,2	95,1	0,2			95,1	0,2
TOTAL	350,0		563,5	288,1	213,6	288,1		44	257,6	244,1

Liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le groupe Compagnie des Alpes bénéficie d'un endettement diversifié décrit précédemment, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps. La liquidité a été renforcée dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 par deux PGE, dont celui de 200 M€ qui a déjà été prorogé en juin 2021.

À court terme, par le recours à des lignes de découvert bancaires confirmées et qui ne sont pas soumises à des covenants, et ou par un programme de NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) plafonné à 240 M€.

Au 30 septembre 2021, le Groupe supporte un endettement financier net hors IFRS 16 de 501,7 M€.

Au 30 septembre 2021, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements confirmés non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 214 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- le montant des ressources court terme disponibles utilisables à tout instant sous forme de découverts confirmés s'élève à 132,4 M€ ;
- par ailleurs, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 350,6 M€.

Informations sur les taux d'intérêt

Le tableau ci-après indique les taux d'intérêts après prise en compte des couvertures de taux.

(en millions d'euros)	30/09/2021		30/09/2020	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dette à taux fixe	604,8	1,51 %	576,2	2,00 %
Dette financière à taux variable	244,1	1,72 %	83,9	0,96 %
Participation et divers	2,8		4,1	
TOTAL HORS IFRS 16	851,6	1,54 %	664,2	1,77 %
Divers IFRS 16	162,2		177,0	
TOTAL AVEC IFRS 16	1 013,8		841,2	

Informations sur les clauses d'exigibilité

Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019, le crédit renouvelable, ainsi que l'emprunt bancaire conclu avec une banque autrichienne sont soumis à un *covenant* commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19, la CDA a obtenu en mai un accord avec l'ensemble des partenaires bancaires et obligataires concernés, pour mettre en place un *covenant holiday* allant de septembre 2021 à mars 2022. Sans contrepartie financière, cet accord prévoit certains engagements substitutifs couvrant la période du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022. Ils concernent essentiellement le respect de niveaux de liquidité minimale (celle-ci doit être supérieure à 250 M€ mensuellement), l'engagement de ne pas excéder un montant d'investissements industriels nets consolidés de 190 M€ sur 12 mois glissants, le maintien d'un endettement net consolidé du Groupe à un niveau inférieur à 750 M€ et le respect au 31 mars 2022 d'un ratio financier maximum à 7,00.

Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- la détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être a minima égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;
- la détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;
- toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations, qui viendraient à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

6.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

	30/09/2021	30/09/2020
Total des actifs d'impôts différés au bilan	26 606	20 897
Total des passifs d'impôts différés au bilan	- 9 223	- 22 070
SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	17 383	- 1 173

(en milliers d'euros)	Reports déficitaires	Engagements de retraites et assimilés	Impôts différés actifs sur participation des salariés	Provisions réglementées	Écarts d'évaluation	Composants d'entretien	Provisions non déductibles	Impôts différés passifs sur risques fiscaux	Contrats de location	Instruments financiers	Marques	Autres	TOTAL
30/09/2020	20 039	13 369	422	- 21 484	- 12 071	- 3 463	- 888	- 1 087	1 111	286	- 2 325	4 919	- 1 173
Variation	17 456	- 1 782	- 422	541	279	452	408	157	192	- 260	-	1 535	18 556
30/09/2021	37 495	11 587	-	- 20 943	- 11 792	- 3 011	- 480	- 930	1 303	26	- 2 325	6 455	17 383

Usuellement, le délai de recouvrement des impôts différés actifs sur reports déficitaires est de 5 ans.

6.14 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 991	85 915
Dettes fiscales et sociales	54 575	66 062
Autres dettes d'exploitation	31 403	30 632
SOUS-TOTAL « DETTES D'EXPLOITATION »	166 969	182 609
Dettes sur immobilisations	26 011	27 438
Autres dettes diverses	5 214	647
Produits constatés d'avance	39 233	29 724
SOUS-TOTAL « AUTRES DETTES »	70 458	57 809
TOTAL	237 427	240 419

6.15 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE, JUSTE VALEUR ET EFFETS EN RÉSULTAT

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture au 30 septembre 2021 (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 au 30 septembre 2021.

Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan				Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur					
		Juste valeur par résultat net ⁽¹⁾	Juste valeur des instruments de couverture ⁽¹⁾	Instruments de capitaux propres - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Instruments de dettes - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Instruments de capitaux propres - évalués selon leur norme de référence ⁽¹⁾	Coût amorti ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2 ⁽³⁾	Niveau 3
Autres actifs non courants						6 411		(2)			
Créances clients	6.6					17 928		(2)			
Créances sociales et fiscales	6.6					41 532		(2)			
Autres créances d'exploitation ^(a)	6.6					18 032		(2)			
Créances d'impôt						6 600		(2)			
Autres créances						16 623		(2)			
Prêts et créances rattachées à des participations						37 442		(2)			
Dépôts et cautionnements						1 373		(2)			
Autres actifs financiers						525		(2)			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9					349 953		(2)			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI		-	-	-	-	496 419					
Titres de sociétés non contrôlées	6.7			5 083							5 083
Dérivés sur opérations de financements			-						-		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES		-	-	5 083	-	-	-	-	-	-	5 083
Titres de sociétés non contrôlées	6.8	1 339								1 339	-
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	6.8	3 560								-	3 560
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		4 899	-	-	-	-	-	-	-	1 339	3 560
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		4 899	-	5 083	-	496 419	-	-	-	1 339	8 643

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « instruments financiers » en vigueur au 1^{er} octobre 2018 ou selon leur norme de référence.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(3) La juste valeur des agences immobilières a été évaluée en tenant compte de la valeur estimée des fonds de commerce, déterminée sur la base de coefficients observables sur le marché, appliqués au chiffre d'affaires réalisé selon les activités des agences (locations saisonnières, appartement en bail, syndic, transaction...).

(a) Intègre les « autres créances d'exploitation » et les « avances et acomptes » référencés précédemment dans la note 6.6.

Passifs financiers et autres passifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
		Dérivés de couverture ⁽¹⁾	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres passifs non courants			2 321				
Dettes fournisseurs exploitation	6.14		80 991				
Dettes fournisseurs d'immobilisation	6.14		26 011				
Dettes fiscales et sociales	6.14		54 575				
Dettes d'impôts			845				
Autres dettes d'exploitation	6.14		31 403				
Autres dettes diverses	6.14		5 214				
Comptes de régularisation	6.14		39 233				
Emprunts obligataires	6.12		259 634				
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.12		577 700				
Autres dettes financières et assimilées			1 028				
Participation des salariés	6.12		2 467				
Soldes créditeurs de banque	6.12		2 065				
Intérêts courus	6.12		8 628				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI			- 1 092 115				
Dérivés sur opérations de financements			86		86		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES			86		86		
Dérivés sur opérations de financements			-		-		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT			-		-		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			86		86		-

(1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitations et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

6.16 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Immobilisations corporelles propres	1 458	5 033
Immobilisations du domaine concédé	-	51 385
Stocks	-	1 839
Autres actifs financiers non courants	30	-
Impôt différé	-	1 115
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	1 488	59 372

PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Provision pour risques liés à la sortie de la DSP	2 082	10 467
Dettes sociales et fiscales	544	1 385
PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2 626	11 852

Les dispositions de la norme IFRS 5 ont été appliquées à la clôture au 30 septembre 2020 aux actifs et passifs de la société Deux Alpes Loisirs et maintenues au 30 septembre 2021.

Les actifs liés à la concession ont été cédés et indemnisés au 1^{er} décembre 2020 par le reprenneur des contrats de délégation de service public sur la base de leur valeur nette comptable. Des biens détenus en propre ont également été cédés à leur valeur de marché. La cession des autres biens détenus en propre est en cours de discussion avec d'éventuels repreneurs.

Dans le cadre du transfert du personnel, les dettes sociales et fiscales afférentes ont été transférées au reprenneur.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs destinés à être cédés résiduels sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur nette des frais de cession.

Note 7 Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1 ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.2	- 14 368	- 10 506
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	6.3	- 131 917	- 153 039
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		- 146 285	- 163 545
Variations dettes sur immobilisations		732	- 14 378
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		- 145 553	- 177 923
Prix de vente des immobilisations incorporelles		-	-
Prix de vente des immobilisations corporelles		2 383	1 863
Prix de vente des immobilisations destinées à être cédées		51 062	-
Variations des créances sur cessions d'immobilisations		- 169	953
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		53 276	2 816

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 6.2 et 6.3.

7.2 VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	30/09/2020	Flux de trésorerie	Variation « non cash »				Juste Valeur	30/09/2021
			Acquisitions	Diminutions	Effet de change	Autres		
Emprunts long terme	531 346	243 919				- 1 058	607	774 814
Emprunts court terme	105 518	- 44 499			- 1	10 107		71 125
Participation des salariés et divers	3 879	- 147			825	- 1 038		3 519
Actifs en couverture d'emprunts à long terme	889						- 803	86
DETTES FINANCIÈRES (HORS SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE ET DETTES LOCATIVES)	641 632	199 273	-		824	8 011	- 196	849 544
Solde créditeurs de banque et assimilés	22 532	- 20 923	- 22			477		2 065
Dettes liées aux contrats de location	177 047	- 9 746	1 155	- 7 902	174	1 490		162 218
DETTES FINANCIÈRES DANS LE BILAN CONSOLIDÉ	841 212	168 604	1 133	- 7 902	998	9 978	- 196	1 013 826

La colonne « Diminutions » intègre la résiliation par anticipation du bail emphytéotique du Futuroscope ainsi que la sortie du contrat de Musée Grévin Montréal suite à sa fermeture.

7.3 TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	349 953	16 470
Solde créditeurs de banques et assimilés	- 2 065	- 22 532
TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	347 888	- 6 062

Note 8 Norme IFRS 16 relative aux contrats de location

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location sur les états financiers consolidés du Groupe.

8.1 IMPACT DE LA NORME IFRS 16 SUR LES ÉTATS FINANCIERS

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit :

Droits d'utilisation (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques/ matériel	Autres immobilisations	Total	Dette de loyers
AU 30 SEPTEMBRE 2020	107 140	51 462	10 503	1 365	170 470	177 043
Augmentations	67	1 027	140	847	2 081	1 160
Variation de périmètre	349	1 168			1 517	1 490
Sorties	- 4 869	- 3 055	- 125	- 100	- 8 149	- 7 902
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 4 312	- 5 219	- 1 392	- 464	- 11 387	
Charges d'intérêts sur dette de loyers ⁽¹⁾						- 3 733
Paievements de loyers ⁽¹⁾						- 6 013
Écarts de conversion		153			153	173
Divers	3 407	-3 407				
AU 30 SEPTEMBRE 2021	101 782	42 128	9 126	1 648	154 684	162 218

(1) Variation des dettes de loyer dans le tableau des flux de trésorerie.

Par nature, les droits d'utilisation de l'actif IFRS 16 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentation	Diminution	Dotations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	Au 30/09/2021
Droits d'utilisation de l'actif								
Terrains et aménagements	110 143	67	- 4 847		349		991	106 703
Travaux de pistes	1 598		- 22					1 576
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	61 491	1 027	- 3 697		1 168	184	- 4 800	55 373
Remontées mécaniques	9 848	97	- 125				- 99	9 721
Enneigement artificiel	1 079							1 079
Engins de damage	497	43						540
Attractions	1 777						- 1 619	158
Autres immobilisations	2 175	847	- 100				- 101	2 821
SOUS-TOTAL DROIT D'UTILISATION	188 608	2 081	- 8 791		1 517	184	- 5 628	177 971
Amortissements droits d'utilisation								
Terrains et aménagements	- 4 499			- 4 227			2 419	- 6 307
Travaux de pistes	- 105			- 85				- 190
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	- 10 026		642	- 5 219		- 32	1 390	- 13 245
Remontées mécaniques	- 945			- 1 147			259	- 1 833
Enneigement artificiel	- 135			- 135				- 270
Engins de damage	- 141			- 78				- 219
Attractions	- 1 477			- 32			1 459	- 50
Autres immobilisations	- 810			- 464			101	- 1 173
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	- 18 138		642	- 11 387		- 32	5 628	- 23 287
VALEURS NETTES	170 470	2 081	- 8 149	- 11 387	1 517	152		154 684

Les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

- Sur le compte de résultat du Groupe :

(en milliers d'euros)	30/09/2021			30/09/2020		
	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16	Publié	Impact IFRS 16	Sans IFRS 16
Excédent brut opérationnel	70 568	13 636	56 932	93 775	13 695	80 080
Résultat opérationnel	- 124 400	2 806	- 127 206	- 105 861	1 064	- 106 925
Résultat financier	- 20 327	- 3 733	- 16 594	- 12 552	- 2 618	- 9 934

- Sur l'excédent brut opérationnel des métiers :

Excédent brut opérationnel (EBO) (en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Holdings et supports		Total	
	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
EBO PUBLIÉ	74 706	123 258	27 505	1 155	- 31 643	- 30 638	70 568	93 775
Impact IFRS 16	3 979	4 026	8 058	8 099	1 599	1 570	13 636	13 695
EBO SANS IFRS 16	70 727	119 232	19 447	- 6 944	- 33 242	- 32 208	56 932	80 080

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur l'année au titre des contrats de location et des contrats de concessions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Loyers immobiliers variables	-	- 5
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	- 5 474	- 5 341
Redevances variables des contrats de concession	- 495	- 8 456
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation	- 11 387	- 16 746
Intérêts sur dette de loyers	- 3 733	- 2 618
TOTAL	- 21 089	- 33 161

Les loyers variables correspondent aux contrats de certains sites dont les paiements sont indexés sur la performance future du site. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de sa charge de location variable sur les périodes futures.

8.2 AMENDEMENT À IFRS 16 « ALLÈGÈMENTS DE LOYERS LIÉS À LA COVID-19 »

L'amendement à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » a été adopté par l'UE le 09/10/2020 (règlement UE n° 2020/1434) et est applicable au plus tard à partir du 1^{er} juin 2020 pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 (ou après cette date).

Cet amendement à la norme IFRS 16 permet aux seuls preneurs (et non aux bailleurs) de choisir d'appliquer une mesure de simplification pratique. Cette option comptable offre en effet aux seuls preneurs la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyers lié à la Covid-19 est une modification de contrat.

L'application de l'amendement conduit dès lors en pratique les preneurs à comptabiliser les allègements de loyers liés à la Covid-19 comme s'il ne s'agissait pas d'une modification de contrat. Cela revient ainsi à reconnaître l'impact de l'allègement de loyers dans le résultat de la période des preneurs (loyer variable négatif), et non à l'étaler sur la durée résiduelle du contrat. Le droit d'utilisation

n'est quant à lui pas impacté et son amortissement se poursuit sans changement.

Cet amendement ne concerne que les allègements de loyers liés à la Covid-19 qui remplissent les trois conditions cumulatives suivantes :

- le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, ou inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement ;
- s'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements originellement exigibles au plus tard le 30 juin 2022 ;
- il ne doit y avoir aucun changement substantiel dans les autres termes et conditions du contrat.

Cette exemption constitue une option comptable qui doit être appliquée de manière cohérente aux contrats ayant des caractéristiques similaires et dans des circonstances similaires (ou à tous les contrats).

Son application est rétrospective.

En application de cet amendement, la réduction du loyer du Musée Chaplin's World octroyée par le bailleur a été comptabilisée en allègement de loyer dans le résultat de la période pour un montant de 355 K€.

Note 9 Autres informations

9.1 PARTIES LIÉES

Le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées ;
- l'actionnaire de référence de la société : la Caisse des Dépôts ;
- l'ensemble des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ainsi que leur famille proche.

Sociétés consolidées en intégration globale et entreprises associées

Les relations entre la société mère et ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont quant à elles présentées à la note 4.2.

Les transactions entre la société mère et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent document.

Les produits d'exploitation de Compagnie des Alpes SA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes. Le rôle de la société Compagnie des Alpes SA au sein du Groupe est présenté au Chapitre 5.2.

Au 30 septembre 2021, l'encours de financement de CDA Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) auprès des sociétés contrôlées s'élève à 491,1 M€. L'encours de placement des sociétés contrôlées auprès de CDA Financement s'élève pour sa part à 89,1 M€.

Les flux financiers entre la Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Licence : La convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des Dépôts et Consignations » et « Groupe Caisse des Dépôts », autorisée au cours de l'exercice 2005, s'est poursuivie normalement.

La licence représente 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des dépôts dans le capital de la Compagnie des Alpes au 1^{er} janvier de chaque exercice. La charge en résultant au titre de l'exercice est de 671 K€.

Apport des titres de la Société du Parc du Futuroscope : le 16 septembre 2021, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 20 000 000 euros, par émission de 1 237 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, en rémunération de l'apport par la Caisse des dépôts et consignations de 371 402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société.

Membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Foncière Rénovation Montagne : en avril 2013, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la CDA ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Cette société foncière a pour vocation d'investir dans des foncières locales dont l'objet est d'acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. Ces hébergements devront ensuite être remis sur le marché locatif dans une optique de vente à moyen terme sous gestion locative, afin de les maintenir dans le marché. Le but est de susciter un effet d'entraînement sur d'autres acteurs afin de créer une dynamique de développement vertueuse pour l'économie de la montagne.

Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.16 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Conseil d'administration ⁽¹⁾	4	-
Comité exécutif Groupe	6 230	5 651
Avantages à court terme	2 822	2 824
● Salaires de base	1 942	1 559
● Autres éléments à court terme	880	1 264
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	459	570
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	2 707	2 113
Paieement en actions	241	145

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration depuis le 01/06/2021.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définie : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

(3) Établi sur la base des maxima théoriques.

9.2 EFFECTIFS

	2020/2021	2019/2020
Effectif moyen		
France	2 268	3 564
Autres (Hors France)	669	751
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	2 937	4 315

Au 30 septembre 2021, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiables 16,1 % ;
- Parcs de loisirs 78,7 % ;
- Holdings et supports 5,2 %.

9.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Locations simples et affermages

Les engagements du groupe CDA en matière de loyers représentent, au 30 septembre 2021, les montants suivants :

(en milliers d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Loyers	1 405	1 515	-	2 920

Autres engagements

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Avals et cautions	80	56
Garanties de passif données	10 646	10 701
Promesses d'achats consenties	4 738	10 713
Autres	62 544	57 011
ENGAGEMENTS DONNÉS	78 008	78 481
Garanties de passif reçues	3 144	2 050
Cautions reçues	8 524	9 784
Autres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	11 668	11 834

- Les engagements du Groupe en matière de loyers représentent 2,9 M€. Ils représentent les contrats considérés comme de faible valeur ou d'une durée inférieure à un an non retraités en application de la norme IFRS 16 (voir note 8).
- Dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier des stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché. Ces engagements s'élèvent à environ 12,4 M€.
- Les engagements immobiliers du sous-groupe Deux Alpes Loisirs : sa filiale SC2A s'est portée garante pour les loyers concernant les baux en cours à hauteur de 2,3 M€.
- Les lignes de financement octroyées par CDA Financement aux sociétés SAP Invest, SAP Location et Cassiopée et non utilisées au 30 septembre 2021 s'élèvent à 4,6 M€.
- Dans le cadre du plan de transformation du Futuroscope, les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA :
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€ ;
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 2 années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€ ;
 - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue, pour un montant de 279 K€.

- Les autres garanties données sont les suivantes :
 - deux garanties maison mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant total de 9,6 M€, une garantie d'un montant de 8,7 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041, et une garantie d'un montant de 1 M€, relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
 - en décembre 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la société SCV Domaine Skiable et le SIGED, la CDA a octroyé une garantie de paiement à première demande afférente à la redevance. Cette garantie porte sur un montant de 600 K€ pour l'exercice 2020/2021 ;
 - une garantie bancaire et une garantie maison mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grevin ;
 - dans le cadre du projet Funiflaine, CDA Financement a octroyé une garantie pour fonds propres, pour le compte de CDA Domaines Skiables, à hauteur de 2,468 M€ ;
 - dans le cadre de son activité d'agences de voyages, CDA a octroyé une garantie Tour-opérateur pour le compte de Travelfactory et ses filiales pour un montant de 2,2 M€ ;
 - suite à la mise en place du Travelski Express, Travelfactory s'est engagé auprès d'Eurostar à hauteur de 1,56 M€, correspondant aux frais d'annulation des trains sur la saison d'hiver 2021/2022.
- Au 30 septembre 2021, les engagements reçus s'analysent pour l'essentiel comme suit :
 - les cautions reçues proviennent essentiellement :
 - des garanties données à ADS pour 6,8 M€ sur des opérations foncières,
 - de cautions reçues de fournisseurs pour 1,1 M€ dans le cadre de travaux au Parc Astérix,
 - d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 0,6 M€ ;
 - une garantie de passif pour un montant de 0,5 M€ a été reçue lors de l'acquisition de Cassiopée ;
 - des garanties de passif pour un montant total de 2,6 M€ ont été reçues lors de l'acquisition des sociétés opérant sous licence Evolution 2 ;
 - lors de l'acquisition du Futuroscope (en janvier 2011), les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes en cas de contrôle par des organismes fiscaux, parafiscaux, sociaux, douaniers, de sécurité sociale ou autres organes publics. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants.
- Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée,

en montant, et en nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du Groupe.

9.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Fin novembre, le Groupe a décidé de proroger le PGE Saison à hauteur de 130 M€ à un horizon de deux ans. Le solde de 139 M€ sera remboursé en décembre 2021.

9.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Identité des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Philippe Vogt.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 8 mars 2018 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

Cabinet Mazars

Exaltis
61, rue Henri Régault
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Gilles Rainaut.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 10 mars 2016 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021.

Mme Virginie Chauvin

Exaltis
61, rue Henri Régault
92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Nommé le 10 mars 2016 (en remplacement de Monsieur Raymond Pétroni, dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021.

9.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants en milliers d'euros	Mazars				PricewaterhouseCoopers			
	Montants		%		Montants		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	208	202	25 %	21 %	208	202	26 %	37 %
Filiales intégrées globalement	483	485	58 %	50 %	302	351	38 %	63 %
Services autres que la certification ⁽¹⁾								
Travaux liés à l'audit	31	46	4 %	5 %	4	-	1 %	-
Autres	113	230	14 %	24 %	271	-	35 %	-
SOUS-TOTAL	835	963	100 %	100 %	785	553	100 %	100 %

(1) - Missions SAAC requis par les textes : rapports sur la Déclaration de performance extra-financière de CDA SA, diligences sur capital.

- Missions SAAC non requis par les textes : attestations (pour subventions, PGE...), due diligences, lettres de confort.